

---

Vol. 56

Lévis — Avril - Mai - Juin 1950

Nos 4-5-6

---

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

**ANTOINE ROY**

---

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

DIRECTION ET ADMINISTRATION  
2050, Chemin Gomin,                      SAINTE-FOY, Québec.

## SOMMAIRE

	Pages
LETTRE DE TALON AU PÈRE ALBANEL (1671).....	67
JACQUES ROUSSEAU et ANTOINE ROY — La Mission Politique du Père Albanel à la Baie d'Hudson.....	71
LOUIS RICHARD — La famille Loedel.....	78
HUBERT LÉTOURNEAU — Historique d'un Monument (suite).....	90
SIGNATURES et PARAPHES.....	98
CLAUDE DE BONNAULT — Généalogie de la famille de Saint-Ours. Dauphiné et Canada.....	100
L'abbé HONORIUS PROVOST — Le fief Miville sur La Chaudière.....	111
UBALDE BAUDRY — Quand Alexandre Ellice est-il mort?.....	112
LÉON ROY — Joseph Mignau dit Aubin.....	113
ROBERT LA ROQUE DE ROQUEBRUNE — Etudes Onomastiques. Origines des noms canadiens.....	113
MARCHÉ FAICT PAR MONSIEUR LE GOUVERNEUR AVEC MAURICE ARRIVÉ (16 juillet 1651).....	128
GÉRARD MORISSET — Ecritures Notariales.....	129
CHANOINE ÉMILE CHARTIER — Après l'"Affaire de Saint-Denis".....	130
QUESTIONS et RÉPONSES.....	148

A Quebec ce 12. novembre 1671.

Mon Révérend Père

Les<sup>rs</sup> de s<sup>t</sup>. Simon et Sébastien sont partis plus  
tard que j'en aurois souhaité, la recherche qui  
s'est faite de deux fusils de service nous a fait  
perdre quelque temps, Mais j'estime que le vent  
qui souffle au commencement de leur navigation  
dure seulement vingt quatre heures ils seront  
assez tost rendus auprès de vous

Les<sup>rs</sup> de Comperre ont emply le memoire que vous  
luy avez laissé avec toute l'exacitude qui s'y  
si quelq. chose y manque (qui ne peut estre  
considerable) cest par ce qui ne s'est pas trouvé  
On y a adjoué ce qu'on a trouvé a propos Les<sup>rs</sup>

De s<sup>t</sup>. Simon et Sebastian, ce dernier a vü emballer  
une bonne partie de denrées, je croy que v<sup>os</sup> en  
serez content et que v<sup>os</sup> d. trouvez suffisamment  
non seulement de quoy faire l'acquisition de  
vostre voyage mais encore ~~de~~ des presens  
aux Sauvages. Si v<sup>os</sup> s'reste des denrées ce que  
v<sup>os</sup> estimerez de voir se faire elles seront a  
vostre disposition. Et les r<sup>es</sup>. de s<sup>t</sup>. Simon quoy que  
je luy aye recommandé l'économie qui se peut  
faire honnestement p<sup>o</sup>u. remplacer les cousts et  
faire qu'il ne doit point a charge au Roy n'en  
visera que comme v<sup>os</sup>. Ce desirerez. Mais surant  
fort que toutes choses seront tolus. Bien dispensées  
quand elles le seront par vos ordres.  
Avec un homme moins esclairé que vous je -

me serois plus attaché dans mon instruction  
Mais je renferme mes esperances en ce peu de mots  
Mette Sapiensum. et Nihil dicas ei Je prie  
Dieu de tout mon coeur qu'il benisse votre voyage,  
qu'il soit accompagné de son ange le quel ramenera  
rempli de lumieres et de satisfaction Cependant  
souvenez vous de prier Dieu pour moy ainsi que vous  
me l'avez promis et d'assurer que je suis tout  
en échange quelq. bonnes ames pour le prur pour  
vous. Je vous embrasse et suis

Mon Reuerend Pere

donnez moy de vos nouvelles  
aussi que je ferois de vous le  
pouvez

Joseph Christum beatus  
affatome seigneur

Je n'ay pas lieu à propos de vous en dire  
des amots par ce que j'ay craint qu'ils ne fussent  
prisez. Je vous en prie de ne pas en prendre d'autre  
si vous en desirer d'ailleurs au de force

LLMS

Si  
J'oubliois avou. dire que c'est de conséquence  
que vob. tachez à faire le voyage que vob.  
allez entreprendre p<sup>o</sup>. être de retour l'an  
prochain ou bien s'if vob. prenez le tour  
que vob. dites faites en sorte que jaye des  
nouvelles dans ce temps là par ce que j'ai  
que j'aye le sache que vob. m'avez fait dans  
vostre voyage, Envoyez un homme exprès

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 56

Lévis — Avril - Mai - Juin 1950

Nos 4-5-6

La Mission Politique  
du Père Albanel  
à la Baie d'Hudson

Par JACQUES ROUSSEAU  
et ANTOINE ROY

**E**N novembre 1670, l'intendant Talon annonce à Colbert (1) que des Indiens ont vu deux vaisseaux européens dans la baie James. Sous la conduite de Chouart des Groseilliers et de son beau-frère Radisson, les Anglais venaient de s'établir dans la "mer du nord". Les deux coureurs des bois avaient eu des ennuis avec le gouvernement de la Nouvelle-France. Celui-ci s'était emparé en 1660 du produit de leur traite, le plus fort amoncellement de fourrures qu'on ait vu encore dans la colonie. Ne pouvant obtenir justice ni au Canada ni en France, ils avaient mis leurs services à la disposition du roi d'Angleterre. C'est ainsi que débuta la Compagnie de la Baie d'Hudson, sous la présidence du prince Rupert, son premier gouverneur. (2) Aussi Talon décide-t-il d'y faire

(1) Lettre reproduite par Margry, *Découverte et établissement des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale*, 1:83-85, 1875.

(2) Sur l'histoire de la fondation de la Compagnie de la baie d'Hudson et le rôle de Radisson et des Groseilliers, voir surtout: *Nute*, Grace Lee. *Caesars of the Wilderness*. Medard Chouart, sieur des Groseilliers and Pierre Esprit Radisson, 1618-1710. 386 pp. New York, 1943.

“passer par terre quelques hommes de résolution pour inviter les Kilistinons. . . de descendre chez nous”.

Le choix se porte sur le père Albanel, missionnaire jésuite, et le sieur de Saint-Simon. (3) Ils doivent “faire des mémoires sur tout ce qu'ils découvriront, lier commerce de pelletteries avec les sauvages et surtout reconnoître s'il y a lieu d'y faire hiverner quelques bastiments. . .” Talon ajoute qu'il a donné commission au sieur de Saint-Simon de prendre “possession réitérée” de ces territoires au nom de sa majesté.

Le père Albanel part le 6 août, avant le sieur de Saint-Simon, pour aller choisir à Tadoussac un bon guide. Une fois rejoint par son compagnon, départ pour le lac Saint-Jean, où le 17 septembre, ils rencontrent cinq canots d'Attikamègues et de Mistassins, qui leur apprennent que deux navires ont mouillé dans la baie d'Hudson et fait la traite avec les indigènes. Le père Albanel n'ayant pas de passeport envoie donc à Québec un Français et deux sauvages pour en quérir de M. De Courcelles et demander des instructions. (4) Le 1er juin 1672, Albanel part du lac Saint-Jean pour la baie d'Hudson et le 23 juillet de la même année, il est de retour au lac Saint-Jean.

Il n'y a pas lieu de raconter ici par le menu le voyage. On pourra lire sur le sujet une étude parue récemment et qui renferme une courte biographie du père Albanel, une description des deux voyages et l'analyse géographique du premier. (5)

L'étude précitée était sous presse quand M. Antoine Roy, archiviste de la province de Québec, découvrit une lettre de Talon à Albanel, semblant inédite et jetant un jour nouveau sur des aspects du voyage à la baie d'Hudson. Cette lettre du 12 août 1671 avait été remise par Talon au Sieur de Saint-Simon partant de Québec pour aller rejoindre Albanel à Tadoussac. En voici le texte.

(3) Mémoire de Talon reproduit dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* pour 1930-1931. Aussi dans *Margry*, op. cit.

(4) D'après le journal du père Albanel, reproduit dans la *Relation des Jésuites de 1671-1672*. Voir *Thwaites*, 56: 148-217.

(5) *Rousseau*, Jacques. Les voyages du père Albanel au lac Mistassini et à la baie James en 1672 et 1674. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 3, No 4, mars 1950.

A Quebec ce 12. aoust 1671.

Mon Reverend Pere

Le Sr. de St. simon et Sebastien sont partis plus tard que je n'aurois souhaité, la recherche quil a fallu faire de deux fusils de service nous a fait perdre quelque temps, Mais j'estime que si le vent qui souffle au commencement de leur navigation dure seulement vingt quatre heures ils seront assez tost rendus aupres de vous.

Le Sr. de Comporté a remply le memoire que vo'. luy avez laissé avec toute l'exactitude quil a pû si quelq.' chose y manque (qui ne peut estre considerable) cest parce quil ne s'est pas trouvé, On y a adjousté ce qu'ont trouvé a propos le sr. de St. simon et Sebastien, ce dernier a vû emballer une bonne partie des denrées, je croy que vo' en serez content et que vo'. trouvez suffisamment non seulement de quoy faire la despense de vostre voyage mais encore des presens aux Sauvages sil vo'. reste des denrées ce que vo' estimerez devoir se faire elles seront a votre disposition, Et le sr. de St. simon quoy que je luy aye recommandé l'oeconomie qui se peut faire honnestement po'. remplacer les cousts et faire quil ne soit point a charge au Roy n'en usera que comme vo'. le desirerez masseurant fort que toutes choses seront tousjo'. bien dispensées quand elles le seront par vos ordres.

Avec un homme moins esclairé que vous je me serois plus estendu dans mon instruction Mais je renferme mes esperances en ce peu de mots Mitte sapientem et Nihil dicas et je prie dieu de tout mon coeur quil benisse vostre voyage, quil vo'. accompagne de son ange Et quil ramenne remply de lumieres et de satisfaction cependant souvenez vous de prier dieu po'. moy ainly que vo'. me lavez promis vo'. assurant que j'employerois en eschange quelq'. bonnes ames po'. le prier po'. vous. Je vo'. embrasse et suis

Mon Reverend Pere

Vostre tres humble et tres affectionné  
serviteur

TALON

Donnez moy de vos nouvelles autant et si souvent q'. vo'. le pourrez. Je nay pas jugé a propos de vous envoyer des canots parce que j'ay craint quil ne se fussent brisez, je vo'. envoie un ordre po'. en prendre de Mr. St. denis ou des sauvages damitié ou de force Si j'oubliois a vous dire quil est de consequence que vo'. taschiez a faire le voyage que vo'. allez entreprendre po'. estre de retour l'année prochaine ou bien si vo'. prenez le tour que vo'. dites faites en sorte que j'aye de vos nouvelles dans ce temps la parce quil faut que je sache que vo'. avez fait dans vostre voyage, Envoyez un homme expres.

Ce document appelle quelques commentaires.

1. La recherche de deux fusils de service par l'intendant de la Nouvelle-France, — somme toute le premier ministre de la colonie, — a quelque chose de réjouissant et de pénible, à la fois. Si ce passage ne révélait pas l'état de pauvreté de la co-

lonie en 1671, on se croirait en pleine opérette. Non moins révélatrice cette recommandation d'économie au sieur de Saint-Simon "pour qu'il ne soit point à charge au Roy"... On construisait Versailles alors! Or, aujourd'hui, à une époque où le coût de la vie est si élevé, un voyage en canot aller et retour entre Québec et la baie James coûterait environ \$2,000. dont \$1,100. pour six guides mistassins et \$700. pour la nourriture des guides et trois Blancs. A l'époque d'Albanel, par contre, on obtenait aisément des guides pour leur provision de tabac et un cadeau insignifiant. Quant à la nourriture, elle provenait surtout de la chasse et de la pêche.

2. Le nom du deuxième compagnon français du père Albanel pose un problème. Le sieur de Saint-Simon le mentionne lors d'une enquête en 1688 (6), mais la transcription défectueuse de la copie accessible ne permet pas de l'identifier correctement. On lit *Pennara* ou *Pennasca*. Il s'agit peut-être de Sébastien Provencher, baptisé en 1628, d'après Tanguay, et dont les trois enfants naquirent en 1664, 1670 et 1673. Thomas Chapais (7) prétend que le compagnon d'Albanel et de Saint-Simon était un "autre Français nommé Couture... Ce Couture, continue Chapais, était le fils de Guillaume Couture, ambassadeur de M. de Tracy à Orange en 1666." Or, d'après Tanguay, aucun fils de Couture ne se nommait Sébastien. La lettre de Talon n'apporte aucune précision. Toutefois, l'indication du prénom seul suggère qu'il s'agit d'un domestique ou d'un homme de peine.

3. Albanel est le chef de l'expédition et Saint-Simon en est le subalterne. C'est ce que révèlent la fin du deuxième paragraphe ("le Sr de St. Simon. . . n'en usera que comme v<sup>s</sup> le désirerez masseurant fort que toutes choses seront toujo<sup>r</sup> bien dispences quand elles le seront par vos ordres") et surtout le troisième paragraphe, alors qu'il écrit: "Avec un homme moins esclave que vous je me serois plus estendu dans mon instruction, mais je renferme mes esperances en ce peu de mots "Mitte sapienten et nihil dicas", c'est-à-dire "soyez sage

(6) Pour référence, Voir *Rousseau*, op. cit.

(7) *Chapais*, Thomas, Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France. Québec, 1904.

et ne dites rien". Tout laisse croire que le Sieur de Saint-Simon n'est qu'un aide destiné à porter la responsabilité des événements d'ordre politique. Les documents officiels déjà connus présentaient le sieur de Saint-Simon comme chargé de mission politique, quand en réalité il n'est que l'adjoint d'Albanel. La dernière phrase du post-scriptum, d'ailleurs, ne semble pas laisser de doutes sur ce point. En effet, c'est d'Albanel, et non de Saint-Simon, que Talon attend des nouvelles. Albanel est effectivement l'agent du gouvernement, et c'est comme tel que le gouverneur Baily le considère en 1674, lors du second voyage.

4. Le post-scriptum révèle un aspect odieux des relations entre le gouvernement de la colonie et leurs alliés amérindiens. Talon annonce en effet qu'il a envoyé un ordre pour prendre des canots de M. St. Denis, un fonctionnaire de Tadoussac, ou "des sauvages d'amitié ou de force". Notons que l'ordre émane du plus sympathique des intendants. Si le comportement des Européens à l'endroit des Indiens fut tel au début de la colonie, on comprend que les peuplades indigènes du pays aient toujours regardé les Blancs avec suspicion. Dans la province de Québec, après trois siècles de contacts, les Montagnais et les Canadiens français constituent toujours deux groupements complètement étrangers à l'autre, et parfois dans le même village. Et il n'en est pas autrement dans les autres parties du Canada et des Etats-Unis.

5. La phrase du post-scriptum "si vous prenez le tour que vous dites" laisse entendre qu'Albanel se proposait de revenir par un autre chemin. Il est peu probable que le voyageur ait songé à revenir par mer en contournant l'Ungava et le Labrador. Les canots d'écorce ne se prêtent pas facilement à une telle navigation. Par contre, les routes par terre, connues alors, sont au nombre de cinq, comme nous l'apprend déjà le père Druillettes dans la relation de 1657-1658 (8). Ce sont les suivantes: 1) Lac Supérieur, lac Nipigon, rivière Ogoki, rivière Albany; 2) Lac Huron, rivière Spanish, rivière Matagami, rivière Moose; 3) Rivière Outaouais, lac Temiska-

(8) *Druillettes*, Gabriel. Divers chemins du Canada à la mer du Nord. *Thwaites*, 44: 234-257.


ming, rivière Abitibi; 4) Trois-Rivières, rivière Saint-Maurice, rivière Nottaway; 5) Saguenay, lac Saint-Jean, lac Mistassini, rivière Rupert. Comme Albanel a fréquenté en 1660 les Indiens Outaouais venus du lac Supérieur avec Chouart et Radisson pour apporter la plus forte collection de pelleteries qu'on ait encore vue, il est possible qu'il s'est alors renseigné sur la route conduisant du lac Supérieur à la baie d'Hudson, la "mer du Nord" dont on se préoccupait tant alors. D'autre part, comme le père Albanel parlait très bien le Montagnais, il pouvait s'entendre avec toutes les peuplades habitant le pays traversé par ces cinq routes. Qu'il s'agisse des Muskegon des parages de la baie James, des Mistassins et des Attikamègues de l'intérieur du Québec, des Algonquins du Témiskaming ou des Ojibway des Grands Lacs (comme les Missisauga du nord du lac Huron et les Outaouais du nord du lac Supérieur), leurs langues, étroitement apparentées, sont toutes les dialectes de la famille algique que comprennent les personnes parlant montagnais.

Le voyage du père Albanel à la baie James pose un autre problème, qui ne se rapporte pas au document reproduit plus haut, mais qu'il importe d'envisager ici, car il n'en a pas été question dans l'étude de Jacques Rousseau, parue dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*: Albanel et Saint-Simon, ont-ils pris contact avec des Groseilliers et Radisson en 1672? Il n'en est aucunement question dans le journal d'Albanel, reproduit dans les Relations des Jésuites, ni dans le témoignage de Saint-Simon devant une commission d'enquête en 1688. Le journal d'Albanel nous apprend que le missionnaire est arrivé le 28 juin 1672 à l'embouchure de la Rupert, où se trouvaient une embarcation de dix à douze tonneaux, et deux maisons désertes. La présence du vaisseau peut nous laisser croire que l'équipage n'est pas loin. Nous savons d'ailleurs par le récit d'employés de la Compagnie de la baie d'Hudson que les Anglais ont laissé l'établissement de la rivière Rupert le premier juillet 1679. (9) Leur départ s'est donc effectué pendant que les Français étaient à Miskoutenagachit, sur la baie James. Il serait invraisemblable qu'Albanel n'ait pas su des Indiens de la baie James que Radisson et des Gro-

(9) *Nute*, Grace Lee, *Caesars of the wilderness* (New York), 1943, p. 138.

seilliers se trouvaient avec les Anglais. Les deux coureurs des bois étaient les intermédiaires entre les Indiens et la Compagnie. Il est normal qu'Albanel ait essayé de communiquer avec eux. Dans "The Narrative of Mr Peter Esprit Radisson in Refferance to the answer of the Comm<sup>rs</sup> of France to the Right and Title of the Hudson Bay Company" (10) on peut lire: "... the two brothers [Chouart et Radisson] were pardoned for having Served Strangers [c'est-à-dire les Anglais] ... & they Shewd themselves faithful Subjects by giving up their Fortunes to the promises made by the Jesuite Albanel who made two voyages for that purpose into the Bay and afterwards to England [...] the said Radisson can produce the Letter which the said Jesuite left in the Bay and was Delivered to him by the Savages." Or, Radisson était dans la Baie en 1672, mais non en 1674, étant retourné en Angleterre en 1673. En outre, il serait simplement normal qu'Albanel, lors de son séjour à la baie James en 1672, ait laissé aux Indiens une lettre destinée aux traiteurs français. En 1674, Albanel apportera une lettre à Des Groseilliers et la lui remettra directement. Aussi il est peu probable que ce soit cette dernière qu'ait eu en vue Radisson.

(10) Reproduit par *Nute*, op. cit. pp. 347-351.



# La famille Loedel

Par LOUIS RICHARD

Ottawa

Le docteur Pierre-Charles Loedel, co-propriétaire, par sa femme, de la seigneurie de Lavaltrie et ancêtre de plusieurs familles distinguées de Joliette, fut une des belles figures des premiers temps de cette ville. Beau-frère de monsieur Barthélemy Joliette, le docteur "Lel", ainsi qu'il était familièrement appelé, fut un des collaborateurs du fondateur de L'Industrie, devenu la ville de Joliette, et son panégyrique mérite une place d'honneur dans les annales et l'histoire de Joliette.

Il était né à Montréal le 19 juin 1796 (1), le fils du chirurgien Henry Loedel et de son épouse canadienne-française, Marguerite Gamelin, et fut baptisé ce même jour, dans la foi catholique, à l'église Notre-Dame, à Montréal.

Les biographes du docteur Loedel ont dit, avec raison, croyons-nous, qu'il était d'origine allemande. Né à Montréal, Pierre-Charles Loedel était, par conséquent, bien canadien, mais son père, le docteur Henry Nicholas Christopher Loedel, le fondateur de cette famille au Canada, paraît être venu d'Allemagne. De là les origines allemandes du pionnier de Joliette.

C'est plutôt de ce père dont nous voudrions parler dans la présente étude, afin de mieux faire connaître la famille dont était issu notre personnage joliettain. Nous laisserons aux historiens de Joliette le soin de faire le portrait détaillé du fils.

Lorsque les troubles éclatèrent aux colonies anglaises d'Amérique en 1775, l'Angleterre, à court de soldats pour

(1) L'acte de baptême de Pierre-Charles Loedel au registre de la paroisse de Notre-Dame, à Montréal, se lit comme suit :

"Le dix-neuf juin mil sept cent quatre-vingt-seize, par moi prêtre soussigné, a été baptisé Pierre-Charles né de ce jour du légitime mariage de Henry Loedel docteur en médecine, et de Marguerite Gamelin ses père et mère de cette paroisse. Le parrain a été Pierre Gamelin, et la marraine Marguerite Loedel qui ont signé, le père absent."

(Signé) Pierre Gamelin  
" Marguerite Loedel  
" Hubert, ptre.

combattre la rébellion, acheta tout simplement les services d'environ trente mille hommes du Duc de Brunswick et du Prince de Hesse-Cassel à raison de sept livres chacun.

Une grande partie de ces troupes allèrent aux colonies de New-York, Pennsylvanie et ailleurs mais plusieurs régiments furent aussi stationnés au Canada et après la fin des hostilités, c'est-à-dire lorsque l'Angleterre eut reconnu l'indépendance des Etats-Unis, un grand nombre de ces militaires demeurèrent au pays et y firent souche. Ainsi les familles Matte, Grothé, Pratte, Besner, Bender, Piuze, Kimber, Globensky, Arnoldi, Glackmeyer, et autres, aujourd'hui canadiennes-françaises, descendent de Brunswickers allemands venus au pays en 1776 et établis ici après la guerre.

Le docteur Henry Nicholas Christopher Loedel était chirurgien d'un régiment de ces troupes.

Quoique l'on ne mentionne pas ses origines à l'acte de son mariage en 1784, ni dans le texte de son contrat de mariage devant le notaire J.-G. Beek, le 30 janvier 1784, on trouve cependant son nom dans une liste de la compagnie du capitaine August de Hambach dans le détachement d'artillerie de Hesse-Hanau, stationné à L'Assomption, le 31 août 1779 (2).

Heinrich Nickolaus Christoph Loedel, pour donner à son nom la consonnance allemande, serait donc né quelque part en Allemagne, probablement dans le duché de Hesse, vers l'année 1754 (3) et n'aurait eu que 22 ans lorsqu'il vint en Amérique comme chirurgien.

Malgré son jeune âge il était sans doute pleinement qualifié puisqu'il ne tarda pas à être reconnu un des meilleurs médecins et chirurgiens de la ville de Montréal où il s'établit aussitôt après la guerre.

Le 1er janvier 1784, il devint l'associé d'un docteur Charles Blake, chirurgien militaire irlandais protestant venu au pays durant la guerre avec le 34ème régiment d'infanterie d'Irlande (4), autre médecin éminent qui ne tarda pas à se

---

(2) Archives publiques du Canada, *Colonial Office Record*, Q 16-2, page 555.

(3) Son acte de sépulture le 20 janvier 1830 le dit âgé de 75 ans.

(4) Selon un mémoire du Public Record Office, Chancery Lane, W. C. 2, Londres, Angleterre, en date du 16 janvier 1946.

tailler une réputation enviable et une clientèle lucrative au sortir de l'armée.

Bientôt reconnus pour leurs talents, ces deux médecins, Blake et Loedel, travaillant de concert et tous deux très actifs, édifièrent solidement les bases de leurs fortunes respectives.

Les termes et conditions de cette société sont arrêtés dans une minute du notaire J.-G. Beek, de Montréal, en date du 30 avril 1787, par laquelle on constate que les docteurs Blake et Loedel partagent leurs actifs, passifs et bénéfices dans la proportion de deux tiers au docteur Blake, qui était sans doute l'ainé des deux et le plus expérimenté, et un tiers au docteur Loedel.

En plus de la pratique de leur art, ces deux médecins étaient aussi apothicaires et ce commerce leur fut des plus profitable.

Dès qu'il devint l'associé de Blake et que son avenir sembla assuré, le docteur Loedel songea à fonder un foyer et, le 30 janvier 1784, par devant le ministre anglican David Chabrand Delisle, il épousait Marguerite Gamelin, née à Montréal le 22 octobre 1762, fille de Pierre-Joseph Gamelin et de Marie-Louise de Lorimier, à l'église anglicane Christ Church, à Montréal.

Par cette alliance, le docteur Loedel entra dans la famille d'un des marchands les plus importants de Montréal dont les membres fréquentaient la société anglaise où trois des filles trouvèrent leurs maris.

Ce fut ce même Pierre-Joseph Gamelin qui causa tout un émoi, en 1771, lorsqu'on découvrit qu'il était en même temps marguillier de la paroisse Notre-Dame, à Montréal, et membre d'une loge de francs-maçons. L'affaire fit assez de bruit et fut le sujet de démarches de la part de monseigneur Briand auprès de monsieur Gamelin pour lui faire abandonner la franc-maçonnerie, ce qu'il dut faire car il continua à être marguillier et à occuper le banc d'œuvre. (5)

Vers la fin du dix-huitième siècle, les membres de la profession médicale firent pression auprès du gouvernement pour

(5) Voir "L'Eglise du Canada après la Conquête", par l'abbé Auguste Gosselin, 1ère partie, 1760-1775, Québec, 1916, pp. 380-4. Aussi, "Le Bulletin des Recherches Historiques", vol. 26, p. 240.

obtenir une certaine mesure de protection contre les charlatans et praticiens irréguliers qui augmentaient en nombre et constituaient un danger pour la santé publique.

Le 30 avril 1788, le Conseil législatif promulga la loi Geo. III, ch. 8, défendant à qui que ce soit de pratiquer la médecine et la chirurgie dans la province de Québec, ou la profession d'accoucheur dans les villes de Québec ou Montréal, sans avoir au préalable obtenu la permission d'un bureau compétent d'examineurs.

L'associé du docteur Loedel, le docteur Charles Blake, avec les docteurs Selby, Sym, Bender et Jobert, fut un des premiers examineurs et une des premières licences. La première licence accordée par ce bureau fut celle du docteur Henry Loedel.

Ce document portait le certificat suivant :

"We, whose names are hereunto subscribed, examining Commissioners appointed under an Act or Ordinance of His Excellency the Governor and Council of the Province of Quebec, made and passed the thirtieth day of April in the twenty eight year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practicing Physic and Surgery within the Province of Quebec, and Midwifery in the Towns of Quebec and Montreal without license" do certify to His Excellency The Right Honorable Lord Dorchester, that we have examined Henry Loedel of the parish of St. Mary, in the District of Montreal, and find that he has been regularly bred to the profession of Surgery, and we conceive that he may be licensed to practice in Surgery and Pharmacy or as an Apothecary, and Man-Midwife.

(Signé) Chas. Blake  
" Geo. Selby  
" R. Sym  
" X. Bender  
" Jean-Bte Jobert

We do certify that we were present at the examination of the said Henry Loedel.

(Signé) Picotté de Belestre  
" J. E. de Longueuil  
" J. Fraser  
" Hertel de Rouville (6)"

On y a remarqué que le docteur Loedel habitait alors "dans la paroisse Sainte Marie de Montréal." Il faut lire, naturellement, le faubourg Sainte-Marie, car il n'y avait alors que la paroisse Notre-Dame, à Montréal.

(6) D'après une reproduction photographique de ce document publiée dans "History of Medicine in the Province of Quebec," par Maude E. Abbotts, B.A., M.D., de l'Université McGill, Montréal, 1931, p. 35.

Quelques années plus tard, le docteur Loedel est lui-même commissaire pour l'examen des candidats. Son nom apparaît comme tel en 1795, 1797 et 1798 (7).

En outre de l'exploitation de leur clientèle profitable, les docteurs Loedel et Blake conservèrent des attributions militaires rémunératives.

A l'époque de son mariage, le docteur Loedel était "médecin chirurgien de l'état major de l'hôpital en garnison, à Montréal."

Plus tard, le 22 juillet 1813, soit environ 30 ans après, il enregistre une plainte auprès du gouverneur, réclamant plusieurs mois d'arrérages de salaire comme "hospital mate", au taux de sept chelins, six deniers par jour, et il déclare qu'il reçoit cette rémunération depuis bien des années de "l'Agent des Hôpitaux de l'Armée", en Angleterre (8).

Le docteur Daniel Arnoldi, médecin contemporain de Loedel, à Montréal, rend hommage au courage de ce dernier et raconte comment, au cours d'une épidémie de typhus, à la fin de l'année 1799, alors que les autres médecins de la ville ne pouvaient être atteints, il ne craignit point de prodiguer ses soins aux soldats et officiers du 41<sup>ème</sup> régiment qui étaient atteints de cette fièvre qu'il finit par contracter lui-même. Le docteur Arnoldi atteste que Loedel en fut si malade que l'on désespéra pendant longtemps de lui sauver la vie. Il eut une très longue convalescence et sa santé en demeura fort affaiblie, pour le restant de ses jours (9).

Le 16 mai 1794, les docteurs Blake et Loedel comparurent de nouveau devant le notaire J.-G. Beek, à Montréal, numéro 903 des minutes de ce dernier, pour renouveler les articles de leur société.

Cette fois, c'est sur une base d'égalité que traitent les deux associés. Ils déclarent tout partager de moitié, exception

(7) Le lieutenant-colonel D.-B. Papineau, de Québec, un de ses descendants, dit que le nom du docteur Loedel apparaît comme commissaire le 20 février 1795 et encore le 15 décembre 1798.

(8) Voir la requête de Henry Loedel à son Excellence Sir George Prevost, le 22 juillet 1813, conservée aux Archives Publiques du Canada, à Ottawa.

(9) Voir la déclaration du docteur Arnoldi, en date du 1<sup>er</sup> avril 1830, Archives Publiques du Canada, Ottawa, série C 206, p. 36.

faite de la demi-solde du docteur Blake comme chirurgien de l'armée à sa retraite.

Leurs propriétés comprennent "une maison près du bord de l'eau" habitée par Blake, "une maison rue Notre Dame" qui est sans doute la résidence de la famille Loedel, maintenant composée des époux Loedel et de cinq jeunes enfants, et "une ferme dans le faubourg de Québec."

L'acte de renouvellement de cette société contient aussi un inventaire des créances à recevoir s'élevant à la somme imposante pour l'époque de £ 2,681. 55. 11, composée de 433 noms.

Cette liste de débiteurs est fort intéressante. Elle indique tout d'abord la qualité des personnages à qui ces deux médecins ont procuré des soins ou vendu des médicaments, ainsi qu'elle mesure l'étendue de leurs renommées. On y voit des noms de Johnstown, aux Etats-Unis, de Michilimakinac, ainsi que de Kingston, Osmegatchy, Varennes et autres endroits.

Leur plus gros débiteur est Sir John Johnson qui doit £ 126, et on y relève aussi les noms de MM. Alex. Henry, Miles McDonnell, le capitaine de Lord Selkirk, à la Rivière-Rouge, le capitaine Fortune, le major Murray, William England, propriétaire du site où l'on construira plus tard l'hôpital général de Montréal, Thomas Busby, Benjamin Holmes, Benaiah Gibb, et autres.

Il y a aussi les noms de 23 médecins en plus d'un nombre de clients aux noms descriptifs comme "William Smith, le jardinier", "Fynn, le charpentier du roi", "Simon, le tonnelier", "Abraham, le juif, tailleur", "Pickard, le boucher", "M. Chewatt, arpenteur", "Shiller, le bailli", "John Jones, cordonnier", "John Long, éditeur" (10).

En 1785 le docteur Blake avait acheté quatre esclaves nègres qui, d'après certaines pièces authentiques, demeurèrent en sa possession un grand nombre d'années. Attendu que Blake et Loedel partageaient également tous leurs biens, la seule exception étant, d'après l'acte notarié de 1794, la demi-

(10) Voir "History of Medicine in the Province of Quebec," par Maude E. Abbott, Montréal, 1931, pp. 44-5.

solde de Blake, il est à supposer que ces esclaves appartenaien  
aussi au docteur Loedel, du moins de moitié (11). Les eut-il

Leurs intérêts professionnels et d'affaires étant si étroit  
à son service?

tement liés et s'entendant d'ailleurs très bien, ces deux méde  
cins cultivèrent entre eux de nombreux liens d'amitié et d'es  
time. A mesure qu'elles se développaient, leurs familles res  
pectives conservèrent et augmentèrent ces liens et les rela  
tions sociales qui s'en suivirent.

L'état de fortune du docteur Loedel lui permit de faire  
instruire ses fils en Angleterre, du moins les deux aînés, Hen  
ry-Pierre et Pierre-Charles, qui suivirent les traces de leur  
père et étudièrent la médecine et la chirurgie.

Ils obtinrent tous deux leurs licences en Europe où ils se  
trouvèrent à l'époque des guerres continentales et ils furent  
bientôt enrôlés comme médecins et chirurgiens militaires dans  
les forces armées de l'Angleterre qui était alors constamment  
aux prises avec les armées de Napoléon Ier.

L'aîné, Henry-Pierre, soignait les artilleurs blessés des  
armées du Duc de Wellington à Waterloo, le 18 juin  
1815 (12).

Le second, Pierre-Charles, gradué du collège royal de  
Londres, raconta souvent, plus tard, à ses contemporains de  
Joliette, qu'il était à bord du "Belléophon" lorsque ce navire  
transporta Napoléon Ier à son exil final de Sainte-Hélène et  
qu'il avait bien vu l'empereur des français dans l'attitude où  
l'histoire nous le représente généralement.

De retour au pays les deux fils s'établirent l'un à Mont  
réal et l'autre à L'Assomption.

Henry-Pierre, en plus de pratiquer, enseigna l'art de la  
médecine et, en collaboration avec les docteurs Coldwell et  
Robertson, fut un des fondateurs de l'hôpital général anglais  
de Montréal, en 1819. Ces trois médecins furent aussi, quel  
ques années plus tard, vers 1823, les co-fondateurs de la fa  
culté de médecine de l'Université McGill de Montréal. Le  
docteur Henry-Pierre Loedel mourut prématurément, en

(11) Idem, page 45.

(12) Voir Archives Publiques du Canada, série C 207, p. 4. Aussi "La  
Gazette de Québec", 28 novembre 1825.

1825, victime du typhus contracté, comme son père, en soignant des malades atteints de ce mal, à l'hôpital général.

Le docteur A.-A. Foucher, de Montréal, dans un discours au deuxième congrès des Médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord, dont il était président, dit ce qui suit (13) :

“L'Hôpital Général anglais fondé à Montréal en 1819 “contenait dans ses règlements, à l'article 3, chapitre 3 l'arrêté suivant: “La situation de médecin ou chirurgien ne pourra être donnée qu'à ceux qui auront un diplôme de quelque université ou collège dans les limites de l'empire Britannique.” Cette mesure rendait l'accès à cet hôpital impossible “à ceux qui avaient acquis leur éducation médicale au pays.

“Si d'un côté, elle assurait à l'hôpital le secours de médecins ayant suivi des cours réguliers, par le fait même, elle “accordait aux favorisés de la fortune des positions que leur “mérite personnel ne leur aurait peut-être pas obtenues.”

Ces remarques pouvaient viser les cas tels que les deux fils Loedel, Henry et Pierre-Charles, diplômés d'universités d'Angleterre, mais le docteur Foucher, à cette occasion, s'empressa d'ajouter :

“Cependant les médecins de cette institution ont joué un “rôle si important dans l'histoire médicale du pays qu'il n'est “que juste de reconnaître que ces remarques ne s'appliquent “pas à eux.

“En effet, nous avons vu les Drs. Coldwell, Robertson et “Loedel enseigner privément la médecine; ce furent les premiers médecins de l'Hôpital Général anglais et ce furent eux “qui plus tard (en 1829) fondèrent l'Université McGill (14).”

Pierre-Charles se fixa à l'Assomption. Le soir du 5 mars 1821, au manoir seigneurial de Lavaltrie, il épousait Marie-

---

(13) Extrait d'une lettre du docteur Foucher à monsieur le chanoine Frs-Régis Bonin, le 4 octobre 1929, communiqué à l'auteur, en 1944, par M. l'abbé O. Valois, secrétaire de la Société Historique de Joliette.

(14) Il s'agit ici du docteur Henry-Pierre Loedel, mort prématurément en 1825. La faculté de médecine de l'Université McGill fut fondée vers 1823 et non 1829 tel que mentionné dans la lettre du docteur Foucher. Le docteur Henry-Pierre Loedel eut à peine le temps de voir s'épanouir l'œuvre à laquelle il collaborait.

Antoinette Tariou Taillant de Lanaudière, fille cadette de feu l'honorable Charles Gaspard de Lanaudière, seigneur de Lavaltrie, et de Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie.

C'est ainsi qu'il devint le beau-frère de monsieur Joliette lequel épousa Marie-Charlotte Tariou Taillant de Lanaudière, autre fille du seigneur de Lavaltrie.

Le mariage de monsieur Loedel fut célébré devant le ministre protestant John Jackson, pasteur de l'église anglicane Christ Church, de William-Henry, ainsi que se nommait alors la ville de Sorel, et celui-ci en a dûment consigné l'acte au registre de son église, à Sorel.

Pierre-Charles Loedel et Marie-Antoinette de Lanaudière eurent une fille qui épousa le docteur Bernard-Henri Leprohon. Ceux-ci furent les parents de monsieur Charles-Bernard-Henri Leprohon, ancien shérif de Joliette.

John Justus Diehl, beau-frère du docteur Arnoldi, fut un ami intime des docteurs Loedel et Blake et il les avaient désignés ses exécuteurs dans son testament.

Après sa mort, son jeune fils, Pierre Diehl fit un apprentissage avec les deux médecins après quoi ils se chargèrent de terminer son éducation en Europe et l'envoyèrent étudier la médecine à l'Université et Infirmerie Royale d'Édimbourg, en Écosse. Il y rencontra là Jacques Labrie, de St-Eustache, alors étudiant.

Diehl revint au pays diplômé et dès 1811 fut un des examinateurs pour le district de Montréal. Il devint l'associé de son oncle, le docteur Arnoldi, et eut une brillante carrière qui justifia pleinement l'intérêt que lui témoignaient les docteurs Loedel et Blake qui l'avaient traité comme leur fils et à qui il fut reconnaissant de la direction qu'il avait reçue d'eux (15).

Le docteur Charles Blake décéda le 22 avril 1810. Sa veuve, Harriett Antill, épousa en secondes noces Bernard-Antoine Panet, en 1814. Le docteur Blake avait eu une fille qui épousa le juge Thomas Cushing Aylwin.

Le 15 avril 1818, le gouvernement concéda par lettres patentes au docteur Loedel, à titre d'ancien milicien, les lots

(15) Voir "History of Medicine in the Province of Quebec," par Maude E. Abbott, Montréal, 1931, pp. 45-6.

11 du quatrième rang et 11 du cinquième rang dans le canton de Godmanchester, comté de Huntingdon.

Situées au nord-ouest de la rivière Châteauguay, environ mi-chemin entre Dewittville et Huntingdon, ces terres sont arrosées par un petit cours d'eau qui porte encore aujourd'hui le nom de rivière Loedel sur les cartes géographiques cadastrales modernes du ministère de la colonisation du gouvernement de la Province de Québec, bien qu'à notre connaissance il n'y eut jamais de membres de cette famille en résidence sur ces terres.

Le docteur Loedel, frêle de santé depuis la longue maladie qu'il subit à la suite de l'épidémie de typhus de 1799, fut frappé d'apoplexie, vers les sept heures du matin, à sa résidence de la rue Saint-Urbain, à Montréal, le 14 janvier 1830. Malgré les meilleurs soins, il expira vers les deux heures de l'après-midi, le même jour (16).

Ses funérailles eurent lieu le 20 janvier et il fut inhumé dans la voûte du docteur Blake au cimetière anglican de Montréal. On le disait âgé de 75 ans. L'acte de sa sépulture est contresigné par son fils, Pierre Charles Loedel, et son gendre, William Hall (17).

La veuve du docteur Loedel, Marguerite Gamelin, survécut neuf ans à son époux et vécut ses dernières années à Joliette, chez son fils, le docteur Pierre-Charles, où elle mourut le 11 février 1839. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Paul de Lavaltrie, du côté de l'Épître, dans la nef, le 15 du même mois, et une inscription qui existe encore dans cette église rappelle sa mémoire (18).

(16) Voir la déclaration du docteur Arnoldi, en date du 1er avril 1830. Archives Publiques du Canada, série C 206, p. 36.

(17) L'acte de sa sépulture au registre de l'église anglicane Christ Church se lit comme suit:

"Henry Nicholas Christopher Loedel of Montreal Physician died on  
"the fourteenth day of January One Thousand Eight Hundred and Thir-  
"ty. Aged seventy five years, and was buried on the twentieth following,  
"by me."

(Signé) B. B. Stevens,  
Ev. g Lecturer.

Witnesses present:

(Signé) Wm. Hall

" Peter Charles Loedel

(18) On sait qu'il n'y avait ni église paroissiale ni cimetière à L'Industrie en 1839. C'est pourquoi l'inhumation de Madame Henry Loedel eut lieu à Saint-Paul.

Le docteur Henry Nicholas Christopher Loedel et son épouse Marguerite Gamelin eurent douze enfants, tous baptisés catholiques à l'église Notre-Dame, de Montréal, sauf, peut-être Marie, leur 3ème enfant, au sujet de laquelle nous n'avons pu trouver l'acte de baptême ou de naissance aux registres de l'état civil. Voici leurs noms :

1.—*Marquerite-Louise*, née le 4 décembre 1784 et baptisée le même jour ; mariée le 12 septembre 1803, à David Thomas Kennelly, médecin, à l'église Notre-Dame ; décédée le 25 et inhumée le 28 octobre 1817, à Montréal (Notre-Dame).

2.—*Joseph-Henry*, né le 26 février 1786 et baptisé le même jour, décédé le 11 et inhumé le 12 août 1786, à Montréal (Notre Dame).

3.—*Marie (Mary)*, née le 3 avril 1787 ; 1o. mariée le 4 mai 1805, à Andrew Winckelfoss, seigneur de St. François le Neuf, à l'église anglicane Christ Church, à Montréal, et 2o. mariée à Isaac Jackson, "capitaine du 4ème régiment" ; décédée le 20 août 1837, à Albany, N.Y., E.U.

4.—*Charle (Charlotte)-Marguerite*, née le 8 et baptisée le 10 novembre 1788 ; mariée le 5 septembre 1814, à William Hall, collecteur des douanes à Montréal pendant 40 ans, à l'église presbytérienne de la rue Saint-Gabriel, à Montréal ; décédée le 20 et inhumée le 23 août 1841, à Montréal (Notre-Dame).

5.—*Catherine-Henry (Henriette)*, née le 23 octobre 1790 et baptisée le même jour ; 1o. mariée le 22 juillet 1811 à John William Clemow, capitaine du régiment De Watteville, à l'église presbytérienne de la rue Saint-Gabriel, à Montréal ; 2o. mariée le 23 avril 1836, à Isaac Jones, à la même église ; décédée le 30 novembre 1845 à Kingston, Ontario.

6.—*Henry-Pierre*, né le 21 novembre 1792 et baptisé le même jour ; médecin chirurgien, co-fondateur de l'hôpital général anglais de Montréal et de la faculté de médecine de l'Université McGill de Montréal ; décédé le 23 et inhumé le 26 novembre 1825 ; à Montréal (Christ Church).

7.—*Marie-Louise*, née le 18 août 1794 et baptisée le même jour ; 1o. mariée le 30 janvier 1813, à Sorel, à François Guillaume de Lorimier, lieutenant des Canadian Fencibles, tué à la bataille de Chrysler's Farm, le 11 novembre 1813 ; 2o.

mariée en 1826, à Andrew Skeane MacDonald; décédée le 17 et inhumée le 20 décembre 1870 à Montréal (Notre-Dame).

8.—*Pierre-Charles*, né le 19 juin 1796 et baptisé le même jour; marié le 5 mars 1821 à Marie-Antoinette Tariou Taillant de Lanaudière, au manoir seigneurial de Lavaltrie; décédé le 5 et inhumé le 9 avril 1879, à Joliette (St-Charles Borromée). (Pierre-Charles Loedel et son épouse Marie-Antoinette Tariou Taillant de Lanaudière sont les ancêtres du révérend Père Hector Leprohon, C.S.V., décédé à Joliette, le 7 août 1949, de Madame Emile Prévost et de Mesdemoiselles Bernadette et Lucille Leprohon, de Joliette).

9.—*Joseph-Jacques (James)*, né le 2 et baptisé le 3 mai 1798; avocat, gouverneur de Lima, au Pérou; marié à Mercedes Rendon; décédé le 30 janvier 1854, à Lima, au Pérou.

10.—*Jean-Edouard*, né le 2 et baptisé le 3 mars 1800; officier des douanes, à St. Jean, P.Q.; marié le 18 juillet 1825, à Emilie Patenaude, à St-Jean; décédé le 31 mars 1865, à St-Jean, P.Q.

11.—*Guillaume*, né le 19 janvier 1802 et baptisé le même jour; décédé le 3 et inhumé le 4 février 1802, à Montréal (Notre-Dame).

12.—*Emilie-Christiana*, née le 17 et baptisée le 19 janvier 1803; mariée le 28 juin 1823, à John Gordon, officier et premier commis du département de l'ordonnance, en l'église anglicane de la garnison, à Montréal; décédée le 2 et inhumée le 5 septembre 1879, à Montréal (Notre-Dame).

Madame John Gordon (Emilie-Christiana Loedel), devenue veuve avec quatre filles, en 1837, vint demeurer à L'Industrie, où était son frère le docteur Pierre-Charles Loedel, et leur mère, Madame Henry Loedel. Les quatre filles de Madame Gordon, toutes mariées à Joliette, épousèrent Alexandre-Louis Mailhot, Pierre-Louis-Hubert Turgeon, seigneur de St-Charles de Bellechasse, Denis-Emery Papineau, notaire, et André Panneton.



# Historique d'un monument.

(SUITE)

*Des Archives de la Province  
Québec*

Par HUBERT LETOURNEAU

---

L'on se souviendra facilement que, dans une première partie, il fut question de l'histoire du Monument des Braves, pour ce qui précède la Conquête. Nous en venons maintenant, à une bonne partie de ce qui la suivit.

La grande personnalité que fut P.-J.-O. Chauveau, dont le célèbre discours sur nos Braves constitue tout un document historique et même un de ces morceaux d'éloquence de tous les temps, — et dont notre petit peuple peut s'enorgueillir à juste titre — semblait désigné pour nous faire une synthèse sur nos monuments des Plaines. Dans un beau travail, paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (1), il nous parle fort bien du monument Wolfe-Montcalm, du monument Wolfe et du monument des Braves. Cependant, la palme me paraît devoir être attribuée à P.-B. Casgrain (2), pour ce qui a trait à la topographie. Il est celui que nous avons consulté, pour notre première partie.

Après la Conquête, une part du terrain du Moulin de Dumont passe en propriété à Louis-François-Borgia Levasseur (3) qui, le 2 décembre 1763, devant le notaire Panet, en fit bail à Samuel Sills, négociant de Québec. Mais le sieur Dumont n'avait pas disposé du moulin et de la tannerie, puisque, en 1779 et 1780, il les offre à louer ou acheter: c'est l'honorable Henry Caldwell qui en devient acquéreur, le 10 novembre 1781, devant le notaire Panet. En 1799, l'honorable Caldwell vendit le tout, devant le notaire Têtu, à Jean Guillet dit Tourangeau. Les héritiers de celui-ci firent le partage, le 6 juin 1850, devant le notaire Tessier; et ce fut Julie-Hen-

(1) P.-J.-O. Chauveau, *Les Plaines d'Abraham et leurs Monuments*, apud *Journal de l'Instruction publique*, vol. VII (1863), pp. 162-166.

(2) P.-B. Casgrain, *Les Plaines d'Abraham*" deux conférences, *Quebec Historical Society*, Québec, 1900, pp. 27-109.

(3) P.-B. Casgrain, *Le Moulin de Dumont*, apud B.R.H., 1905, p. 70.

riette Tourangeau, qui devint propriétaire. Ses héritiers vendirent à la Société St-Jean-Baptiste, le 19 juin 1855, devant le notaire Huot, un lopin de terre de soixante pieds carrés (4), où se trouvaient les fondations en ruines du Moulin de Dumont, pour la somme de \$240 (5). Outre qu'il convenait que le Monument s'élevât le plus près possible du Moulin de Dumont, la Société St-Jean-Baptiste, — à qui M. Julien Chouinard avait concédé une partie de son terrain (voisinant celui des Tourangeau) pour l'ensevelissement des restes des Braves, — avait eu le tact de ne pas masquer la villa de son généreux donateur (6). Plus tard, — comme la référence de la note 4 l'indique, — la Société livrera au public le terrain et le monument. Aujourd'hui, c'est la Commission des Champs de Batailles qui possède, non seulement les lopins de terre mentionnés, mais tout un immense terrain qui les entoure (acheté probablement des héritiers Tourangeau), et dont elle a fait "un parc qu'on aime à reconnaître le plus beau de la cité de Québec" (7). Si la topographie actuelle de ce lieu historique n'a plus rien que le coteau Ste-Geneviève de son ancien aspect (8), peut-être convenait-il d'en refaire pour ainsi dire l'évolution, dans notre première partie et celle-ci, afin de fournir à notre imagination la trame où broder avec amour, dans nos moments de promenade et de rêverie, les événements épiques de notre glorieux passé.

Mais, ce fut fort longtemps après la Bataille de Ste-Foy, — quatre-vingt-quatorze années s'écoulèrent (9) — que l'on songea à la mémoire de nos Braves, et à leur rendre gloire. Au commencement de notre historique, nous avons mentionné une conspiration du silence possible, et apporté certaines raisons. Le temps avait amplement fait son œuvre: tout retard devenait une injure à nos Braves. Dans un bel arti-

---

(4) Canada, 27-28, Victoria, chapitre 55 (30 juin 1864), Acte déclarant propriété publique le monument des braves de 1760, érigé à Sainte-Foye; apud H.-J.-J.-B. Chouinard, Fête nationale des Canadiens-Français, Québec, 1881, pp. 582-583.

(5) Olivier Robitaille, M.D., apud H.-J.-J.-B. Chouinard, loc. cit., p. 74.

(6) Ibid., p. 74.

(7) Hormisdas Magnan, La banlieue de Québec et le quartier Belvédère, apud B.R.H., 1915, p. 71.

(8) Ibid., p. 70.

(9) P.-B. Casgrain, B.R.H., 1905, p. 69; Olivier Robitaille, loc. cit., p. 52.

cle (10), reproduit d'ailleurs dans *Journal of Education* (11), et que l'on trouve compilé sous la plume de J. M. LeMoine (12), le *Morning Chronicle* d'octobre 1863 relate à peu près ainsi certains faits. "Depuis longtemps la charrue du fermier, la pelle et le pic de l'ouvrier, alors que de nouvelles fondations s'établissaient le long du Chemin Ste-Foy, relevèrent des restes humains — reliques évidentes de la Bataille de Ste-Foy. Des armes rouillées et ruinées, des costumes et des boutons portant les armes ou les numéros des régiments français et anglais, trouvés à faible distance de ces ossements, disaient à qui ceux-ci appartenaient. En 1853-54, un nombre extraordinaire de ces fragments d'humanité blanchis — tristes souvenirs d'une lutte passée — fut réuni, et la Société St-Jean-Baptiste conçut l'idée de les enterrer tous dans un seul endroit."

Or, il s'agirait précisément de déterminer à qui au juste revient l'honneur de l'initiative toute première. Le docteur Olivier Robitaille, qui sera le Commissaire-ordonnateur des deux premières cérémonies (13) pour le Monument des Braves, — alors que le major L.-T. Suzor le sera pour la troisième et dernière (14), — au début de ses Mémoires inédits, qui forment tout le chapitre IV de la compilation de H. J. J. B. Chouinard (15), nous raconte d'une façon charmante comment, "par une belle après-midi de septembre 1852, F.-X. Garneau, L.-G. Baillargé et lui-même allèrent voir de leurs yeux des ossements découverts dans des éboulis, "près d'un ravin divisant la propriété des héritiers Tourangeau de celle de feu M. Julien Chouinard, riche marchand de la basse-ville"; cependant, nulle mention d'une découverte d'ossements par son ami, M. Julien Chouinard. Eh bien, cela me semble une injustice: P.-B. Casgrain, à qui l'on doit reconnaître beaucoup d'exactitude, — sinon un beau style d'écrivain, — dit clairement: "L'initiative de l'érection du monument est due à feu M. Julien Chouinard, riche négociant de Qué-

(10) *Morning Chronicle*, Quebec 1863.

(11) *Journal of Education*, vol. VII (1863), p. 127.

(12) J.-M. LeMoine, *Maple Leaves*, 2nd Series, Quebec, 1864, pp. 120-130.

(13) Olivier Robitaille, loc. cit., p. 89.

(14) *The Quebec Mercury*, July 19, 1863, p. 3; Olivier Robitaille, loc. cit., p. 91.

(15) Olivier Robitaille, loc. cit., p. 51, note 1.

bec" (16). Ce qu'il ajoute forme une solide preuve de sa thèse.

Cela soit dit en passant, et sans trop rabaisser le mérite du docteur Robitaille, qui devient l'âme dirigeante des multiples démarches en vue d'ébranler la situation présente et, finalement, de voir surgir un monument. Lors de cette excursion sur le Chemin Ste-Foy, le chroniqueur Robitaille rapporte que "notre historien national, animé par un noble enthousiasme au souvenir de ce glorieux fait d'armes, nous fit un récit plein de feu de la lutte suprême de nos ancêtres" (17). Heureux homme d'avoir entendu F.-X. Garneau, dans un pareil moment ! C'était assez, peut-être, pour infuser un enthousiasme créateur. C'est bien, d'ailleurs, ce qui arriva au docteur Olivier Robitaille ; à qui nous souhaitons, du reste, que la postérité conserve son nom.

Après le 24 juin 1853, l'avocat L.-G. Baillargé donne sa démission comme Commissaire-ordonnateur de la Société St-Jean-Baptiste (18). Cette Société, avec comme Président l'honorable Louis Panet, lui nomme aussitôt un remplaçant dans la personne du docteur Olivier Robitaille. Dès l'automne précédent, la Société avait été dûment alertée de la découverte des ossements en question. Sitôt nommé, le nouveau Commissaire-ordonnateur conçut l'idée de donner à la Société "l'occasion de faire une grande démonstration", d'autant qu'elle "comptait dans ses rangs l'élite de la population canadienne" (19).

Aussi, dans une assemblée générale de la Société St-Jean-Baptiste en mars 1854, tout marche rondement. Le Président, l'honorable Louis Panet, occupe son poste. Un rapport, sur l'exhumation des Braves, est présenté. Après quoi, plusieurs résolutions (20) sont adoptées à l'unanimité. Les membres du Comité spécial sont nommés. Travail immense de ce Comité : on joindra à la fête civique et militaire une fête religieuse. Il faudra fournir à l'Archevêché un certificat pour les ossements des soldats catholiques. Le Commissaire-ordonnateur s'occupe de la fête civique et militaire. Il lui faudra obtenir le con-

(16) P.-B. Casgrain, B.R.H., 1905, pp. 71-72.

(17) Olivier Robitaille, loc. cit., p. 52.

(18) Ibid., p. 53.

(19) Ibid., p. 53.

(20) Ibid., p. 53.

cours des autorités militaires, nécessaire pour les armes indispensables au char funéraire, pour celles que porteront les pompiers, et pour les pièces d'artillerie. Les circonstances favorisent ce concours: l'Angleterre et la France combattent ensemble en Crimée; l'honorable E.-P. Taché est colonel de la Milice et ami du général Rowan, Commandant de l'Amérique britannique et Administrateur de la Province. Alors le docteur Robitaille nous dit ses tractations heureuses avec sir James Alexander, aide-de-camp du Général, et avec le colonel Thorndick (21), commandant de l'Artillerie; le colonel Grabbe, commandant de l'Armée, accorde des compagnies du 66e et 71e régiments pour une garde militaire (22). Le point saillant de la procession sera le char funéraire: "M. Joseph Légaré, artiste distingué, s'était chargé d'en faire le dessin, et d'en surveiller l'exécution. M. Légaré nous donna une pièce monumentale qui eut les honneurs d'une reproduction dans *l'Illustrated London News* et dans *l'Illustration de Paris*" (23). L.-G. Baillargé, ancien Commissaire-ordonnateur, et P.-J. Jolicoeur (24), Secrétaire-archiviste, apportent leur temps et leur talent. En définitive, le 5 juin de la présente année fut fixé pour le grand jour.

Il est souvent d'un grand profit, pour l'histoire, de consulter les journaux de l'époque. Ce n'est pas toujours facile: les collections sont parfois incomplètes. Ainsi, à la bibliothèque de l'Assemblée législative, *Le Canadien* ne commence qu'en 1860, et le *Morning Chronicle* du temps ne s'y trouve pas. Au Bureau des Archives de la Province, *Le Canadien* pour 1854 existe, mais non pour la suite. D'une façon générale, l'on peut dire que c'est *The Quebec Mercury*, — dont le

(21) Comme le colonel Thorndick s'inquiétait de ce que ses canons seraient manoeuvrés par des amateurs (les pompiers), M. Louis Lemoine, armurier, ancien soldat de la Grande Armée, qui les dirigeait, donna l'assurance que tout se passerait militairement; ce qui se réalisa en effet, à l'ébahissement du colonel, bien posté pour observer.

(22) Olivier Robitaille, loc. cit., pp. 56-58.

(23) Ibid., p. 58.

(24) Ibid., pp. 583-584: Manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste au peuple canadien; rédigé et signé par le Secrétaire-archiviste. Dans ce manifeste, on laisse entendre que les restes des Braves seront transportés au cimetière de l'Hôpital-Général, où l'on dresserait une colonne funéraire. Or, il n'en fut rien. D'ailleurs, il eût été difficile de les joindre à leurs confrères militaires déjà enterrés là: au dire de l'Annaliste actuelle, Mère Saint-Alphonse, on avait enseveli ces militaires un peu au hasard dans le terrain de l'Hôpital, mais non dans un cimetière.

Bureau des Archives possède une excellente collection — qui narre le mieux ces évènements du jour. La *Quebec Gazette* du 1 juin 1854 reproduit le Programme paru dans *Le Journal de Québec*; et le 6 juin, elle mentionne que la Cathédrale fut remplie au point que les retardataires durent rester dehors. Dans le *Quebec Mercury* du 1 juin 1854, il est dit que l'on prépare la fête depuis plusieurs mois, que l'intérêt est ainsi excité, et l'on donne le programme. En date du 6 juin, le reportage est excellent et sympathique; le discours du colonel E.-P. Taché est résumé dans ses grandes lignes (courage militaire d'autrefois, indépendance éventuelle, milice à créer pour repousser les invasions, même celle du Czar de Russie); à la fin on cite, en lettré, le mot du poète latin: *Dulce et decorum est pro patria mori*. Mais il y a quand même le journal *Le Canadien*. Dès le 31 mai 1854, il donne le programme du 5 juin prochain; il annonce que les autorités militaires ont prêté leurs concours; et il est le seul à donner correctement le côté musical de la cérémonie dans la Cathédrale: *Dies irae* de Mozart et *Libera* solennel, chantés par la Société musicale des Amateurs Saint-Jean, sous la direction de Stanislas Drapeau, avec un chœur additionnel de 150 personnes exercé par Ernest Gagnon, organiste de Saint-Jean, qui touche l'orgue; sans oublier un nombreux orchestre dirigé par Antoine Belleau, professeur de musique. C'est encore seulement dans ce journal que l'on apprend que le colonel E.-P. Taché, l'orateur de la cérémonie, pronosa à son auditoire l'érection d'un monument, à la demande du Président de la Société St-Jean-Baptiste; et que l'adoption fut unanime et enthousiaste; ce qui porta à annoncer que la souscription était ouverte. Détail intéressant ajouté: toute la presse anglaise fut sympathique, hormis *The Quebec Observer*, où la cause se trouvait être "une tête excentrique de ce journal".

Cette première cérémonie du 5 juin 1854, en faveur de nos Braves, ne trouve cependant pas de meilleur chroniqueur que le Commissaire-ordonnateur lui-même, le docteur Olivier Robitaille (25). C'est lui seul qui rapporte les paroles du Président de la Société St-Jean-Baptiste, l'honorable Louis Panet, et celles en réponse du général Rowan, Administrateur de la Province. Nul aussi bien que lui ne parle avec exactitude

(25) Olivier Robitaille, loc. cit., pp. 59-72.

et enthousiasme de l'imposante cérémonie dans la Cathédrale (à laquelle assistèrent les évêques du premier Concile provincial). Il donne de larges extraits du discours militariste du colonel, l'honorable E.-P. Taché. On y voit là seulement, que ce fut l'abbé Joseph Auclair qui bénit la fosse, à même le terrain donné par M. Julien Chouinard. Les relations de l'auteur avec les militaires se lisent avec intérêt, surtout à propos du colonel Thorndick. Sans doute prend-il au *Quebec Mercury* la citation : *Dulce et decorum...*

Lors de la première cérémonie (translation des restes), on avait décidé l'érection d'un monument. Le 27 février 1855 : assemblée générale de la Société St-Jean-Baptiste : motion de l'honorable E.-P. Taché, secondée par le docteur Olivier Robitaille (26). Un Comité du monument se forme avec plusieurs citoyens de marque (27). On prend les arrangements pour l'érection du monument ; on posera la pierre angulaire, en faisant une deuxième cérémonie grandiose, le 25 juin 1855. Sur une motion de L.-G. Baillargé, secondée par Joseph Légaré, une souscription est lancée dans le public (28). En peu de jours, elle obtient \$1,400, avec Lord Elgin, le général Rowan et l'Archevêque de Québec, en tête. Le plan du monument, dressé par l'architecte Charles Baillargé, exigera une somme de \$5,000, la statue de bronze non comprise. Les fondations auront de l'importance, à cause de la haute colonne de fonte. On songe aux inscriptions pour le monument : sir James Alexander en propose une trop longue ; d'autres sont discutées ; finalement, on se résoud à ne mettre que ce qu'on voit aujourd'hui sur les panneaux du piédestal (29). La question du terrain se résolut à ce moment, avec le résultat et le prix que l'on sait : \$240 à payer aux héritiers Tourangeau. Joseph Larose, entrepreneur, décrocha le contrat de la pose de la colonne, au prix de \$900 ; mais il fallut payer \$100 de plus : on ne trouvait pas de roc pour la base, il fallut de la pier-

(26) *Ibid.*, p. 73 : où l'on peut la lire en toutes lettres.

(27) *Ibid.*, p. 73 : où l'on donne les noms.

(28) *Ibid.*, p. 73 : C'est à propos de cette souscription que J.-M. LeMoine, loc. cit., p. 129, note, contestera l'inscription frontale : "Érigé par la Société St-Jean-Baptiste..."

(29) *Ibid.*, p. 74 : L'auteur ne donne pas exactement ce qui apparaît aujourd'hui sur les panneaux du piédestal. Consulter : A. G. Doughty, *Quebec Under Two Flags*, Québec, 1903, pp. 350-351 ; ou voir : P.-J.-O. Chauveau, *Journal de l'Éducation*, vol. VII (1863), p. 166.

re de Deschambault (30). Malgré tout, le travail du Commissaire-ordonnateur, en vue d'une deuxième cérémonie, fut beaucoup moindre que l'année précédente: les difficultés s'étaient évanouies, car les préjugés avaient disparus; les détails de la fête se trouvaient simplifiés, du fait de la répétition. Il n'y avait qu'à préparer le programme de la procession. Toutes les classes de la société comprenaient le but de la fête: rendre honneur aux Braves, "sans chercher, avait dit le général Rowan, à laquelle des armées rivales, ces hommes valeureux avaient appartenu" (31).

Donc, le concours de tous était assuré pour cette deuxième cérémonie: la pose de la pierre angulaire du monument aux Braves, au jour fixé le 25 juin 1855. Les militaires seraient en plus grand nombre, cette fois. Des invitations avaient été envoyées aux diverses sociétés nationales, aux compagnies de pompiers et aux Indiens de Lorette. Le programme de la fête avait été publié et distribué. Tout à coup, une nouvelle circule de bouche en bouche: Un navire de guerre français a été signalé dans le bas du fleuve! Immense joie de la population! Le Comité d'organisation de la fête diffère la pose de la pierre angulaire, afin d'y inviter les Français (32). Du 25 juin, la deuxième cérémonie fut reportée finalement (on fut obligé d'attendre patiemment l'arrivée de la corvette française *La Capricieuse*) au 19 juillet. Mais, encore plus que la première fois, ce fut un grand jour.

---

(30) Olivier Robitaille, loc. cit., pp. 74-75.

(31) Ibid., p. 61: réponse du général Rowan aux paroles de l'honorable Louis Panet, au cours de la première cérémonie.

(32) Ibid., pp. 75-76.

## Signatures et Paraphes

*M B de Boullongne*

MARIE-BARBE DE BOULLONGNE  
épouse de Louis d'Ailleboust de Coulonges  
troisième Gouverneur de la Nouvelle-France  
Elle décéda à Québec le 7 juin 1685

*André de Leigne*

ANDRÉ DE LEIGNE

Lieutenant-général  
de la Prévôté  
1663-1748

FRANÇOIS-CHARLES  
DE BOURLAMAQUE  
1716-1764

*Bourlamaque*

*James Murray*

JAMES MURRAY

1719-1794

*Olivier Le Tardif*

OLIVIER LE TARDIF  
1603-1665

## Signatures et Paraphes

*François  
Le Mercier*

FRANÇOIS LE MERCIER

*Lom d'Arce*

LOUIS ARMAND DE LOM D'ARCE

Baron de Lahontan

1666-1715

*G. Vignal*

GUILLAUME VIGNAL

Sulpicien

1604-1661

CHARLES DE PLANTAVIT

Chevalier de la Pause

*La Pause*

*Prouville Tracy*

ALEXANDRE DE PROUVILLE

Marquis de Tracy

1602-1670

# Généalogie de la famille de Saint-Ours. Dauphiné et Canada.

(SUITE)

Par CLAUDE DE BONNAULT

Paris

## III

### *Rameau de Saint-Ours*

XIII.—*Charles-Louis-Roch de Saint-Ours*, dit le chevalier de Saint-Ours (fils de Roch et de Charlotte des Champs de Bois hébert), seigneur de Saint-Ours et de Saint Jean Deschaillons. Baptisé à Québec, le 24 août 1753. En décembre 1773, le "chevalier Saint-Ours l'Echaillon" signe la pétition des gentilshommes et marchands canadiens en faveur des lois françaises et des anciennes limites. (1) En 1774, il était fait major dans les milices. (2)

En 1775, il s'engagea dans un des corps de volontaires levés pour défendre le fort Saint-Jean contre les Américains. Il fit partie du détachement de M. de Longueuil, jusqu'à la reddition du fort aux Bostonnais, le 3 novembre. (3) Conduit aux Etats-Unis, il y resta prisonnier jusqu'en 1777.

Le 26 juin de la même année, le général Guy Carleton, gouverneur général, ayant "composé un régiment de Canadiens", il était nommé lieutenant dans la compagnie du capitaine Rouville. (4) En décembre suivant, il était choisi comme aide de camp par le même Carleton, fonction qu'il remplit sous les divers gouverneurs qui se succédèrent au Canada jusqu'en 1794. (5)

(1) A. Shortt et A. G. Doughty. Documents... t. I, pp. 490-498. Abbé J. Caron, *Débuts du régime anglais...* p. 155.

(2) F.-J. Audet, *Officiers canadiens dans l'armée anglaise*, dans le *B. R. H.*, 1923, pp. 252-253.

(3) *Journal tenu pendant le siège du fort Saint-Jean en 1775 par feu M. Foucher, ancien notaire de Montréal*, dans le *B. R. H.*, 1934, p. 212.

(4) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1885*. (*Collection Haldimand*, p. 287). *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital Général de Québec*, p. 426.

(5) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 44-45.

Il appartenait en même temps à l'armée régulière : capitaine au Royal Highlands Emigrants (84<sup>e</sup> régiment d'infanterie) le 27 mai 1783; "brevet major" en 1794; capitaine au 60<sup>e</sup> régiment le 2 décembre 1795; capitaine en demi-solde au 132<sup>e</sup> en 1796. (6)

Le 31 mai 1781, en tant que fondé de la procuration du général Haldimand, gouverneur général du Canada, il prêtait, au château Saint-Louis, la foi et hommage, requis de ce gouverneur du Canada, pour son fief et seigneurie du Grand Pabos. (7)

En 1785, il avait fait son tour d'Europe. Il avait voulu visiter les cours de Londres, Paris, Berlin. Partout le gentilhomme canadien avait été reçu avec les égards les plus flatteurs : lui et son compagnon de voyage, son cousin, Charles de Lanaudière. A Postdam, le 10 mai 1785, les deux Canadiens avaient reçu un billet de Frédéric II rédigé pour chacun d'eux dans les mêmes termes : "M. de capitaine de Saint-Ours, c'est avec plaisir que je vous accorde la permission d'assister à mes revues prochaines d'ici, de Berlin et de Magdebourg; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le capitaine de Saint-Ours, en sa digne garde." Militaires tous les deux, Saint-Ours et Lanaudière n'avaient pas voulu visiter Berlin ou Postdam sans voir Frédéric II. Le roi leur avait très volontiers accordé une audience où il s'était montré "très aimable pour eux". (8)

Peu après son retour, le duc de Clarence (qu'on a vu depuis roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume IV) vint au Canada, à bord de la frégate *Pergasus*, dont il avait pris le commandement. Pendant son séjour dans la colonie, quatre aides de camp furent attachés à sa personne. Le capitaine de Saint-Ours était du nombre (1787). (9)

---

(6) Comm. de M. A. Fauteux. D'après M. F.-J. Audet (art. cit.), son curriculum aurait été le suivant : capitaine-lieutenant au 84<sup>e</sup> d'infanterie (1783), en demi-solde le 1<sup>er</sup> mars 1794; major au 60<sup>e</sup> d'infanterie le 2 décembre 1795; en demi-solde au 132<sup>e</sup> jusqu'à sa mort.

(7) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, t. IV, p. 129.

(8) Abbé Daniel, *Op. cit.*, p. 291. Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 46. P.-G. Roy, *La famille Tarieu de Lanaudière*, Lévis, 1922, p. 100. Mais il ne trouva pas le temps d'aller au Dauphiné. Le chanoine de Saint-Ours lui écrivait quarante ans plus tard : "Nous avons ignoré votre séjour dans notre patrie". (Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. I, p. 28).

(9) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 45.

En octobre 1789, il épousait Mlle Josephte (ou Josette) Murray dont la personnalité est longtemps restée énigmatique. On se doutait qu'elle devait être apparentée au général Murray, cadet des barons d'Elibank, et gouverneur général du Canada; mais on ne savait pas exactement comment elle lui tenait. Elle était fille du neveu du général, Richard Murray qui de 1759 (?) à 1784 fut "barrack master" de Québec. En 1766, il prit à bail pour 99 ans la seigneurie de Lauzon. Le 1<sup>er</sup> mai 1776, le général Carleton le nomma secrétaire des registres de la Cour des Prérrogatives de la Province. Richard Murray mourut à Québec en 1784; il n'avait que 42 ans.

Aux environs de 1765, il s'était marié avec une Canadienne, Josette Turpin, fille d'Antoine-Charles Turpin, procureur, et de Marie-Joseph Bailly de Messein. D'où Josette Murray — Mme de Saint-Ours — née à Québec en 1766, et Georges Murray, qui fut officier dans le Royal Américain. (10)

Le 30 décembre 1790, lord Dorchester (ci-devant Guy Carleton) gouverneur général du Canada, établissait le chevalier de Saint-Ours, lieutenant-colonel des milices de la Rivière Chambly. (11)

Mme Murray, mère de Mme de Saint-Ours, était passée en Angleterre après la mort de son mari. On pense qu'elle y est décédée après 1805. En 1794, Mme de Saint-Ours voulut revoir sa mère. Elle fit le voyage d'Angleterre. En juin 1797, elle était encore à Londres. En 1795 ou 1796, elle avait fait un séjour de cinq mois en Ecosse: elle y avait été reçue chez des Fraser, des Drummond, des Nairne, familles qui, depuis 1759, avaient des représentants, des parents, installés au Canada. (12)

En 1792, M. de Saint-Ours fit rebâtir le manoir de Saint-Ours, dont il fit une belle résidence; le parc qui l'entourait

(10) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 53-54. P.-G. Roy, *Josette Murray* dans le *B. R. H.*, 1939, pp. 23-25. Cf. Abbé J. Caron, *Mme Richard Murray, née Josette Turpin*, dans le *B. R. H.*, 1939, p. 150. Mgr Tanguay donne pour date au mariage Saint-Ours-Murray l'année 1792. (*Op. cit.*, t. III, p. 402).

(11) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 47.

(12) P.-G. Roy, *Josette Murray*, pp. 25-29.

mérita la désignation populaire de "Petit Paradis terrestre". (13)

En 1794, les paroissiens de Saint-Ours craignirent un instant d'être privés de leur curé, M. Jean-François Hébert. M. Charles de Saint-Ours écrivit aussitôt à l'évêque de Québec, le suppliant de ne pas leur enlever un pasteur aimé et vénéré. Peu de jours après Mgr Hubert lui répondait: "Votre désir de conserver ce monsieur dans sa cure rencontre parfaitement bien le dessein où j'étais de vous le laisser. Il doit toujours résulter un grand bien à une paroisse, quand le seigneur et le curé sont unis par les liens d'une estime réciproque fondée, comme dans le cas présent, sur un mérite réel de part et d'autre." (14) (1<sup>er</sup> Septembre).

Le duc de Kent (père de la reine Victoria), qui était déjà venu au Canada en 1791, y revint en 1799. A peine avait-il débarqué à Halifax, qu'il en avertissait M. de Saint-Ours. "Mon cher chevalier... il est bien flatteur pour moi de recevoir de tous côtés l'assurance de la joie qu'a causée la nouvelle de mon retour. Mais, de tous ceux qui me l'ont exprimée, vous êtes celui, soyez-en persuadé, que j'estime le plus sincèrement. J'espère que, dans le courant de l'été prochain, j'aurai l'occasion de me trouver dans le voisinage de Saint-Ours et certainement je ne la laisserai pas passer sans m'informer de votre santé ainsi que de Madame votre épouse, pour laquelle je vous charge de mille compliments de ma part. En quelque temps que mes services puissent vous être utiles, je vous prie d'en disposer sans scrupule..." (10 novembre). (15)

De 1800 à 1805, l'église paroissiale de Saint-Ours dut être agrandie. A l'édifice tel qu'il existait alors, on ajouta deux chapelles, un transept et une sacristie. M. de Saint-Ours donna 600 livres pour la construction du "dôme" (16) Char-

(13) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 55-57.

(14) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 178-180. Abbé J. Caron, *Inventaire de la Correspondance de Mgr Hubert*, p. 303.

(15) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 50-52.

(16) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 183-185.

(17) *Ibidem*, pp. 47-57. Dans une lettre de Londres du 7 décembre 1796, adressée à M. Malcolm Fraser, seigneur de Mount Murray au Canada, Mme de Saint-Ours qualifie ainsi son mari: "Pendent que j'étoi en Ecosse j'ai veu par les gaset que vous aviez changé avec le major Saint-Ours. Je vous en fait mon compliment". (P.-G. Roy, *Josette Murray, art. cit.*, pp. 27-28).

les de Saint-Ours, lieutenant-colonel des milices de la rivière Chambly en 1790 avait été fait Major des mêmes milices en 1794 (17).

Le 13 avril 1802, le major Saint-Ours recevait sa nomination de colonel des milices de Saint-Ours; il l'était encore en 1818. (18) De longues années durant, — de 1808 à sa mort — il fut membre du Conseil Législatif. (19)

Le 14 juillet 1812, on bénissait une nouvelle cloche offerte par souscription à l'église de Saint-Ours. M. de Saint-Ours en fut parrain; la marraine était sa femme. (20)

Le 2 novembre 1815, il faisait marché avec Basile Bourg, dit Canic, maître-charpentier à Saint-Hyacinthe. Celui-ci s'engageait à bâtir un moulin à eau dans la seigneurie de Saint-Ours sur la rivière Yamaska, qui serait livré le 1<sup>er</sup> novembre 1816. Bourg recevrait pour sa peine 150 livres, le travail des autres ouvriers étant à la charge de M. de Saint-Ours; il en serait le premier meunier pour une durée de neuf ans. (21)

Le 1<sup>er</sup> février 1821, Charles de Saint-Ours adressait une lettre circulaire aux curés de la rivière Chambly et à quelques notables de la région. Le manque de prêtres lui paraissait un danger auquel il importait de porter remède le plus tôt possible. Il proposait d'ouvrir une souscription à l'effet d'entretenir pendant huit ans vingt élèves au collège de Maska. Ces futurs prêtres seraient facilement trouvés parmi les fils d'habitants disposés "à prendre un état qui leur paraît d'autant plus avantageux qu'ils ne peuvent viser à ceux dont l'éclat leur est inconnu". Une assemblée des souscripteurs se tint à Saint-Charles le 1<sup>er</sup> mars. Quelques mois après, M. de Saint-Ours pouvait avertir Mgr Plessis que vingt enfants avaient été placés au collège de Saint-Hyacinthe. "Les écoliers paraissent fort contents, les souscripteurs ont payé avec plaisir". L'Association payait la moitié de la pension, — les paroisses, le reste.

(18) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 49-50.

(19) F.-J. Audet, *Officiers canadiens dans l'armée anglaise...* pp. 252-253.

(20) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 186-187.

(21) Bibl. Saint-Sulpice à Montréal.

(22) Abbé A. Couillard-Després, *Histoire... de Saint-Ours*, t. II, pp. 63-71. Abbé J. Caron, *Inventaire de la Correspondance de Mgr Plessis dans le R. A. Q.* pour 1928-1929. Québec, 1929, pp. 147-148.

Le 20 novembre, Mgr Plessis répondait à M. de Saint-Ours; personne ne pouvait être "plus enchanté" que lui des succès de l'Association. (22)

Elle dura huit ans et dépensa 4,500 piastres ou dollars. (23)

En 1821, une nouvelle paroisse avait été établie à Saint-Jude pour desservir le fond de la seigneurie de Saint-Ours. Le chevalier fournit l'emplacement de l'église et fit beaucoup de démarches pour obtenir un vicaire qui fut chargé de cette paroisse. (24)

M. de Saint-Ours, en 1822, sut prendre position, sans réticences, dans une question qui intéressait tous les Canadiens. Un projet d'union des deux provinces du Haut et du Bas Canada avait été proposé à la Chambre des Communes, à l'appui duquel cet argument avait été présenté que les Canadiens l'accueilleraient favorablement. M. de Saint-Ours s'éleva avec vigueur et contre le projet lui-même et contre les intentions prêtées à ses compatriotes. Ne pouvant se rendre à l'assemblée à cause de son âge, — il n'avait pourtant que soixante-dix ans — il chargea son fils d'y lire sa protestation. (25)

"Lorsque... Papineau fut délégué à Londres pour protester contre l'union projetée des deux Canadas, personne n'appuya plus fortement sa mission que MM. Debartzch, de Saint-Ours et quelques autres seigneurs des plus influents du pays". (26)

Le chevalier de Saint-Ours a laissé le souvenir du bon seigneur par excellence. Chaque dimanche après la messe, il "faisait une courte visite à son curé, puis retournait au manoir où il recevait les censitaires; aux uns, il donnait de bons conseils; quant aux plaideurs, qui lui soumettaient leurs différends, il cherchait à les convaincre de régler leur cas à l'amiable". (27)

---

(23) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 70-71. En 1828, le nombre des pensionnaires se maintenait à vingt. "M. de Saint-Ours mettait sa bibliothèque à la disposition des professeurs; lui-même apportait des livres".

(24) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 193-199.

(25) *Ibidem*, t. II, pp. 59-61.

(26) A.-D. de Celles, *Cartier et son temps*, Montréal, 1925, p. 34.

(27) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 422-423.

Sa femme, à la sortie de l'église, avait l'habitude de s'asseoir sur les marches du porche, et là "entourée des commères de la campagne ou du village", elle causait amicalement avec elles et s'enquérât de leurs besoins. Une chambre du manoir était affectée aux vêtements et objets de lingerie qu'elle faisait venir de Montréal pour les distribuer aux pauvres. (28)

Le 12 octobre 1827, agissant au nom des héritiers Saint-Ours Cournoyer, Charles de Saint-Ours vendait à son fils François-Roch de Saint-Ours, la part qui leur revenait dans la seigneurie de Saint-Ours pour la somme de 11.333 "che-lins" de 20 sous. (29)

Le 18 juin 1829, un délai de six mois est accordé par sir James Kempt, administrateur du Bas-Canada, à Roch de Saint-Ours, fondé de la procuration de Charles de Saint-Ours, son père, pour rendre la foi et hommage à laquelle l'obligeaient ses deux seigneuries de Saint-Ours et de la Rivière Duchesne (ou Saint-Jean Deschaillons). (30)

Après avoir testé, le 1<sup>er</sup> juillet 1832, M. de Saint-Ours mourut en son manoir de Saint-Ours le 11 novembre 1834. (31) Sa veuve lui survécut jusqu'au 11 juillet 1840. (32) En annonçant son décès le journal *Le Canadien* dans son numéro du 13 juillet peut dire: "Sa mort est celle de la mère d'une foule de malheureux". (33)

Les époux Saint-Ours-Murray avaient eu trois enfants:

1°) *Josephte-Marie-Anne*, née à Québec le 10 mars 1793.

Elle épousa, le 25 juillet 1815, Pierre-Dominique de Bartzch (depuis Debartzch), petit-fils de Dominique Bartzch, marchand pelletier, natif de Dantzig, qui abjura le protestantisme avant de contracter mariage à Montréal en 1752. M. Pierre-Dominique Debarzch fut seigneur de Saint-Charles

(28) *Ibidem*, p. 74.

(29) *Ibidem*, t. II, p. 49.

(30) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, t. II, pp. 174-175; t. III, p. 124.

(31) Abbé A. Couillard-Després, *La première famille française au Canada, ses alliés et ses descendants*. Montréal, 1906, pp. 239-240.

(32) Abbé A. Couillard-Després, *Histoire... de Saint-Ours*, t. II, p. 368.

(33) P.-G. Roy, *Josette Murray*, p. 25.

et Conseiller Législatif. Il mourut le 6 septembre 1846. Sa veuve, décédée à Montréal, le 28 octobre 1848, fut inhumée, le 31, à Saint-Charles.

Dont postérité alliée aux familles Drummond, Pinsonnault, Turcot, Monk, Sénécal, Kierzkowsky, de Rottermund, etc. (34)

2°) *Charles-Pierre*. Baptisé à Saint-Ours, le 18 juillet 1798. Mort noyé audit lieu en 1816. (35) C'est à lui que doit faire allusion Mme J.-P. de Saint-Ours, dans une lettre à son cousin, M. Charles de Saint-Ours du 12 mai 1819: "Je vous avoue que ma fille et moi avons été bien peinés de la nouvelle affigeante que vous nous avez donné d'apprendre la mort de Monsieur votre Frère notre cousin, et celle de votre cher Fils que nous n'avions pas le bonheur de connaître." (36)

3°) *François-Roch*, qui suit.

XIV. — *François-Roch de Saint-Ours*, écuyer, seigneur de Saint-Ours et de Saint-Jean Deschaillons. Né à Saint-Ours le 18 septembre 1800. En 1818, il était fait lieutenant des milices de la division de Saint-Ours; quelques mois plus tard, aide-major. En 1833, il pouvait s'intituler: colonel de milice. (37)

Il fut élu membre de la Chambre d'Assemblée pour le comté de Richelieu en 1824, mandat qui lui fut renouvelé jusqu'en 1832. Le 4 juillet de cette dernière année, il donnait sa démission, parce qu'il venait d'être nommé (le 1<sup>er</sup> janvier) Conseiller Législatif. (38) En 1829, il avait été élu un des cinq syndics de Saint-Ours. (39) En 1830 il était appointé commissaire pour l'amélioration de la navigation du Richelieu. (40)

(34) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II pp. 74-76. Comm. de M. A. Fauteux. Pour son mariage, Mlle de Saint-Ours avait reçu 1,000 livres de son père et 500 livres de sa tante Geneviève. La livre en usage à cette époque était la livre sterling ou anglaise.

(35) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 75. Comm. de M. A. Fauteux.

(36) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. I, p. 137.

(37) *Ibidem*, t. II, p. 77. Abbé Daniel, *Op. cit.*, p. 292.

(38) *L'honorable Roch François de Saint-Ours*, dans le *B. R. H.*, 1904, p. 309 et Comm. de M. A. Fauteux. D'après l'abbé A. Couillard-Després (*Op. cit.*, t. II, p. 77) il aurait été élu député de la division de William Henry (aujourd'hui Sorel) en 1830 et aurait représenté le comte de Richelieu en 1834.

(39) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 451.

(40) Bibl. Saint-Sulpice de Montréal.

C'est dans une des plus anciennes familles du Canada que l'Honorable Roch de Saint-Ours prit alliance. Le 30 mai 1833, il épousait, à Québec, Hermine-Marie-Catherine Juchereau du Chesnay, née en 1810, fille de Michel-Louis Juchereau du Chesnay, écuyer, député adjudant-général des milices (c'est-à-dire sous-adjudant général), seigneur de Fos-sambault, Gaudardville, etc., et de Charlotte-Hermine-Louise de Salaberry. (41) Le contrat avait été passé la veille. M. de Saint-Ours dotait sa future d'un douaire de 1000 louis. (42)

La fortune de M. de Saint-Ours lui permettait un grand train de vie et lui rendait facile l'exercice de cette hospitalité généreuse qui était alors de pratique courante chez les seigneurs du Richelieu. Au manoir de Saint-Ours, le couvert était toujours mis pour tous les voyageurs qui s'y présentaient: on leur donnait à manger, on les retenait à coucher (43)

Le 3 avril 1837, Roch de Saint-Ours était nommé par le gouverneur général, lord Gosford, shériff de Montréal, c'est-à-dire directeur de la Police. Pour la première fois, un Canadien français était appelé à ces fonctions. Une question de droit se posa immédiatement: entre cet emploi et la charge de Conseiller, n'y avait-il pas incompatibilité. Après avoir hésité pendant quelques mois, Saint-Ours finit par se prononcer pour l'affirmative. Il jugea qu'il ne pouvait être à la fois fonctionnaire et membre d'une assemblée délibérante, représentative. Le 27 mars 1838, il se retirait, en donnant sa démission, du Conseil Législatif. (44)

Les événements de 1837-1838 le mirent dans une situation très délicate. Obligé de prêter main-forte à la répression de la rébellion, il se trouva exposé à de violentes attaques de la part des patriotes qui lui reprochaient de s'être inféodé au parti anglais. (45)

La *Gazette de Québec* le flétrit comme un "oligarque"

(41) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 80-81. P.-G. Roy, *La famille Juchereau-Duchesnay*, Lévis, 1903, p. 317. Armes des Juchereau: de gueules à une tête de saint Denis d'argent.

(42) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, p. 80.

(43) Alfred-D. de Celles, *Cartier et son temps*, pp. 30-31.

(44) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. I, pp. 81-88.

(45) L.-O. David, *Les patriotes de 1837-1838*. Montréal (s. d.), pp. 194-195. Comm. de M. A. Fauteux.

qui, affinité d'intérêts et de goûts avec les aristocrates anglo-saxons, trahissait la cause du peuple. (46) L'"ours sheriff" (47), malmené par ses concitoyens, en éprouva de telles émotions qu'elles lui donnèrent une maladie de coeur ou aggravèrent celle qu'il avait. Il succomba subitement à Saint-Ours, le 10 novembre 1839. C'est là qu'il fut inhumé, dans l'église. (48)

L'inventaire de ses biens, commencé le 27 mai 1841, ne fut clos que le 19 juin. Sa bibliothèque renfermait plus de 500 volumes. (49)

Sa veuve laissée seule à la tête des affaires familiales, les administra avec une rare intelligence. Le 29 octobre 1847, elle complétait l'oeuvre patiemment poursuivie par les Saint-Ours de la branche aînée, en rachetant pour 1500 louis la part de Saint-Ours, naguère possédée par les Contrecoeur et finalement échue au docteur Wolfred Nelson. (50)

En 1854, les revenus des deux seigneuries de Saint-Ours et de Saint-Jean Deschaillons montaient à plus de 29,000 livres. (51)

En 1871, Mme de Saint-Ours fit rebâtir le manoir de Saint-Ours et en fit "une des maisons seigneuriales les plus imposantes du pays". (52) Elle mourut, à Saint-Ours, le 12 novembre 1884, et y fut inhumée dans l'église le 15 (53).

Le P. Turgeon, Jésuite, prononça son éloge. Il loua, comme ses vertus caractéristiques, "le travail et l'amour du pauvre". Il rappela qu'elle travaillait de ses mains et faisait travailler au vestiaire des besogneux ainsi qu'à l'oeuvre des tabernacles. (54)

De Roch de Saint-Ours, elle n'avait eu que des filles, quatre:

(46) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 228-229.

(47) Ainsi désigné dans le journal de Siméon Marchessault (3 juillet 1838), exilé politique dans l'abbé J. Caron, *Inventaire des papiers Duvernay. R. A. Q. pour 1926-1927*. Québec, 1927, p. 254. Cf. p. 252.

(48) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II, pp. 89, 368. Le 10 septembre, d'après M. P.-G. Roy, *La famille Juchereau Duchesnay*, p. 317.

(49) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, pp. 89-90.

(50) *Ibidem*, t. II, pp. 90-91.

(51) *Ibidem*, t. II, pp. 92-93.

(52) *Ibidem*, t. II, pp. 93, 368.

(53) P.-G. Roy, *La famille Juchereau-Duchesnay*, p. 317.

(54) *Ibidem*, t. II, pp. 94-96.

(55) Extrait des registres de la paroisse de Saint-Ours.

1°) *Josephite-Louise-Hermine*. Née le 11 avril, baptisée à Saint-Ours, le 1<sup>er</sup> mai 1834. (55) Morte fille au même endroit le 19 septembre 1900. Inhumée dans l'église.

Elle vécut au manoir de Saint-Ours "dans la pratique de toutes les vertus". "Elle était toute heureuse de remplir les fonctions de sacristine dans l'église de sa paroisse natale". Ses générosités lui ont valu d'être qualifiée "bienfaitrice insigne du Couvent de Saint-Ours" (de la Congrégation de la Présentation de Marie). (56)

2°) *Caroline Virginie*. Née le 28 juillet 1835 à Saint-Ours; elle y fut enterrée — dans l'église — le 25 juillet 1894. Le 21 octobre 1868, elle avait épousé l'Honorable Alexandre-Edouard Kierskowsky, veuf d'Aurélie Debartzch, fils de Jacques-Philippe Kierskowsky, capitaine au service de France, et de Marie-Anne-Louise de Liebermann. M. Kierskowsky était né à Bagycach dans le grand-duché de Posen le 21 novembre 1816. Forcé de s'expatrier après l'insurrection de 1830 dans les rangs de laquelle il avait combattu comme officier de l'armée nationale, il vint à Paris où il conquit le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures. Emigré au Canada en 1841, devenu seigneur de Saint-François le Neuf et de Cournoyer, il fut successivement major des milices pour le district de Richelieu (1855), lieutenant-colonel des mêmes troupes (1862), membre du Conseil Législatif pour la division de Montarville (1858), député du comté de Verchères à la Chambre d'Assemblée (1861), puis de Saint-Hyacinthe (1867). Il mourut le 4 août 1870 à Saint-Charles. (57) D'où descendance représentée notamment par la famille Rolland.

3°) *Henriette-Amélie*. Baptisée à Saint-Ours le 27 juillet 1837. Elle y fut mariée, le 5 juillet 1865, à Joseph-Adolphe Dorion, fils du docteur Jacques Dorion et de Catherine-Louise Lovell. (Contrat du 3 juillet). M. Dorion se trouvait être, par les Murray, cousin de sa femme. A l'époque de son mariage, il exerçait, à Saint-Ours, la profession de notaire. Il fut depuis coroner, juge de paix, membre du Conseil Légis-

(56) *Ibidem*, t. II, pp. 97-98.

(57) Abbé A. Couillard-Després, *Op. cit.*, t. II pp. 99-100. Abbé A. Couillard-Després, *La première famille française au Canada*, pp. 240-247. Armes des Kierskowsky : d'azur au fer à cheval d'argent, sommé d'une croix pattée d'or, privée de sa branche dextre et à une autre croix pattée d'or, mise en abîme.

latif. L'Honorable J.-A. Dorion est mort à Saint-Ours le 24 octobre 1900.

Sa veuve, dont le *Courrier de Sorel* déclara que "sa charité n'eut jamais de bornes", y décéda le 15 mars 1916. Elle lui avait donné cinq enfants — dont deux seulement atteignirent l'âge adulte :

*Marie-Amélie-Catherine*, baptisée le 3 juin 1866, mariée le 9 janvier 1900 à Joseph-Georges-Elzéar Taschereau dont descendance, et *Eugène-Alexandre Dorion de Saint-Ours*. Baptisé le 13 août 1871. Autorisé, en 1902, par la Législature de la Province de Québec, à relever le nom de Saint-Ours. Maire de Saint-Ours (1905). Enseveli audit lieu le 24 avril 1905. (58).

(à suivre)

---

## Le fief Miville sur La Chaudière.

Par l'abbé HONORIUS PROVOST

*De la Société Historique  
de la Chaudière*

---

Notre article du dernier Bulletin n'a pas été compris de tous les lecteurs, parce que les subdivisions du texte, qui devaient servir de légende à la vignette, ont sauté dans la composition. En effet, chaque chiffre donné sur la carte correspond à une concession de terre dont il est parlé dans le texte. Les subdivisions étaient les suivantes :

Page 6, avant le 1er	paragraphe:	Concession no 1.
Page 8, " " 2ème	" :	" " 2.
Page 9, " " 1er	" :	" " 3.
Page 9, " " 2ème	" :	" " 4.
Page 10, " " 1er	" :	" " 5.
Page 11, " " 1er	" :	" " 6.

Prière de faire à la main cette petite opération, pour le bénéfice des générations futures.

HONORIUS PROVOST, PTRE,  
*de la Société historique de la Chaudière.*

## Quand Alexandre Ellice est-il mort ?

Par UBALDE BAUDRY

*Sainte-Rose-de-Laval*

En 1888, Robert Sellar, journaliste à Huntingdon, publiait *The History of the County of Huntingdon and of the Seignories of Chateaugay and Beauharnois From Their First Settlement To the Year 1838*. Il est difficile de faire l'histoire de cette région sans référer à cet ouvrage, mais Sellar demande souvent à être contrôlé.

Ainsi, à la page 9, il écrit du propriétaire de la seigneurie de Beauharnois: "Beyond surveying it, Mr. Ellice did nothing towards settling his great estate. He died in 1804."

Après lui, l'abbé L.-A. Groulx, à ses débuts en histoire, écrit en 1913, dans sa *Petite histoire de Salaberry de Valleyfield*, page 10: "M. de Lotbinière la revend (la seigneurie de Beauharnois) 32 ans plus tard, à peu près telle qu'il l'avait acquise, à Alexander Ellice, membre d'une puissante maison de commerce de Londres. A la mort de ce dernier, en 1804, la seigneurie passe à Georges Ellice, etc."

A son tour, dans son *Beauharnois 1819-1919*, page XI, le R. P. Augustin Leduc, O.P., écrit: "Alexandre Ellice mourut en 1804; il avait fait diviser la seigneurie, avait établi un moulin à farine à Beauharnois, mais peu de défrichement et de colonisation avaient été faits."

Est-ce bien en 1804 que mourut Alexandre Ellice ?

On trouve la réponse à cette question dans le quatrième volume, page 230, de *l'Inventaire des concessions en fief etc.*, conservés aux Archives de la province de Québec, par Pierre-Georges Roy, 1928. C'est le résumé d'un acte d'accord du 1er janvier 1810, sous seing privé, reçu par Temour le 1er janvier 1817. Il est mentionné dans l'acte de foi et hommage fait le 15 avril 1830, par l'honorable John Richardson, des Conseils exécutif et législatif, au nom d'Edouard Ellice. Voici ce résumé: "Acte d'accord fait en huit parties, savoir entre Edward Ellice, en qualité d'un des fils et exécuteur testamentaire d'Alexander Ellice de la première part, le dit Edward

Ellice et John Inglis, négociant, ci-devant associé du dit Alexander Ellice de la seconde part, Robert Ellice, le Révérend James Ellice et Alexander Ellice, tous trois fils du dit feu Alexander Ellice de la quatrième part, William Ellice, écuyer, fils aîné et héritier du dit feu Alexander Ellice, de la cinquième part, Katherine Ellice, une des filles du dit feu Alexander Ellice de la sixième part, Ann Ellice, veuve du dit feu Alexander Ellice de la septième part, et encore le dit James Ellice et Evan Foulkes, écuyer, syndics nommés pour les fins du dit acte d'accord de la huitième part, lesquelles parties, après avoir énoncé qu'Alexander Ellice, propriétaire de la seigneurie de Villechauve, est mort le ou vers le 29 septembre 1805, que son fils Georges Ellice à qui il avait légué la dite seigneurie est mort garçon après la mort de son père, décident à certaines conditions de céder tous leurs droits dans la dite seigneurie de Villechauve ou Beauharnois à leur frère Edward Ellice, tant en leur qualité de colégataires universels du feu sieur Alexander Ellice que comme héritiers de George Ellice, leur frère, décédé."

Dans ce résumé, il manque apparemment la composition de la "troisième part"; mais peu importe en l'occurrence.

"...Alexander Ellice... est mort le ou vers le 29 septembre 1805..." Les enfants et l'associé d'Alexandre Ellice devaient se souvenir de la date de son décès. Les trois mots "ou vers le" ne sont-ils pas qu'une précaution légale?

---

### JOSEPH MIGNAU-DIT-AUBIN

Joseph Mignau-dit-Aubin (ou Joseph Aubin-dit-Mignau) (1688-1756) — cf: Tanguay II, 65a et VI, 30b — qui épousa, avant 1722, Marie-Anne Michaud, n'était-il pas le fils de Jean-Aubin Mignot (1650-post 1675). Ce dernier était le fils de Jean Mignot-Châtillon (1628-80) — cf: Tanguay, I, 432.

Mgr Tanguay perd la trace de ce Jean-Aubin Mignau, mais c'est apparemment ce même Jean-Aubin Mignaux qui acheta d'Abel Sagot-dit-Laforge, le 27 mai 1674 (gr. Rageot, No 1243) une terre dans le soi-disant fief des Hospitalières, à Saint-Pierre, I.O., qu'il céda à Jean Côté (1644-post 1711), le 11 août 1675 (gr. Becquet).

# Etudes onomastiques. Origine des noms canadiens. Fantaisies de jadis dans les noms canadiens. <sup>(1)</sup>

Par  
R. LA ROQUE DE ROQUEERUNE

*Archives du Canada*  
Paris

## *Fantaisies de jadis dans les noms canadiens.*

Les historiens qui font des recherches dans les registres de l'état civil et les actes notariés savent combien nos pères étaient peu soigneux de la forme et de l'orthographe de leurs noms. En France comme au Canada, la négligence la plus déconcertante régnait. Ecrire correctement son nom et de manière invariable est une habitude toute moderne. Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on ne se préoccupait pas de cela. Curés et notaires orthographiaient les noms avec la plus complète fantaisie. Et les gens qui pouvaient signer leurs noms, en variaient la forme avec indifférence. De là pour les historiens des problèmes souvent difficiles à résoudre.

Ainsi l'officier de Carignan et fameux aventurier Saint-Castin signait Saint-Castin et Saint-Castain, le secrétaire du comte de Frontenac signait Montseignat et Montseignac, le gouverneur d'Acadie Jacques de Brouillan est passé sous ce nom à la postérité à cause de sa signature quoique son vrai nom fût Bourrouillan, et son neveu ne signait ni Bourrouillan ni Brouillan mais Saint-Ovide. François de Hertel avait signé ainsi les fameuses lettres à sa mère publiées par les *Relations des Jésuites*, mais la vraie forme était Hartel. Son ancêtre Thomas de Hartel qui figure sur le Champ d'Armes des chevaliers défenseurs du Mont-St-Michel en 1424 n'est appelé Hertel dans aucun document. Cette famille normande, originaire de Fécamp, avait été possessionnée d'une terre appelée Rouville, dépendante de l'abbaye de Fécamp. Une Agnès d'Hartel épousa Rémy de Courcelles et fut trisaïeule du gouverneur Courcelles. D'ailleurs, au Canada, on les ap-

(1) Voir *B.R.H.*, Vol. 56, pp. 33-42.

pelait Hartel. Ramezay écrit: "M. d'Artel, seigneur de Chambly". (Colonies C. II, A. 27, f. 3-20), Frontenac orthographe "Arretel" (id. 4. f. 126-124), et le chevalier de Lévis s'en tient à Hartel. Dollier de Casson dans son *Histoire de Montréal*, appelle "Daulac" un héros canadien que l'on a nommé Dollard sur la foi de sa signature. Mais l'autorité de Dollier est grande en la matière car il écrit le nom comme il se prononçait de son temps. Quant à Dollard ou Daulac, il n'était pas le seul alors à orthographier son nom n'importe comment.

En France, les noms des familles les plus illustres s'écrivaient de deux ou trois façons différentes. Que dire des noms de gens plus modestes? Le patronyme de la famille ducale de Rochechouart fut souvent Rochouar dans les actes, le nom du maréchal de Saint-Nectaire devint Senneterre, les marquis de Soyecourt devinrent Sotcourt, les vicomtes de Cherisay furent changés en Cherizy, et les barons de Saint-Priest se modifièrent en Saint-Prix. Quant aux Brémond d'Ars et aux Bermont d'Anduze, tout le monde sait qu'ils sont même race, sauf que les Bermont sont la métathèse des Brémond.

Au Canada comme en France, la plus étonnante incorrection régnait dans les signatures. Jacques de La Rue a signé La Roe et La Roue, son fils signait Delareau et de Larue. Simon de Hangest, descendant d'une ancienne noblesse de Picardie alliée aux Le Febvre de Plainval, a signé LeFébure de Hangest, Lefèvre Angé, Hangeste, Hangès et même Anges, Angers et Dangers. Son fils François signait Angers de Belleau. Tarieu de Lanaudière, officier de Carignan, signait Lanouguière. Frontenac écrit à Colbert qu'il a nommé "M. de La Nouguière, major de Montréal" (C. II, A. 4. f. 141). La femme de Robert Giffard se nommait Raygnouard et signa "Raygnouarde" à son contrat de mariage. Souvent, les femmes féminisaient ainsi leur patronyme. Julien Laniel signe Lagnel un acte en 1689. On l'appelait d'ailleurs Desrosiers. Jean Lorient signe Auriot son contrat de mariage en 1670. Simon Lereau devient Levreau dans les registres et ses descendants se sont transformés en L'Heureux. Et, naturellement, les métathèses sont innombrables,

les Giguère devenant Gignère et des Gingreau devenant des Gingras.

Des gens changèrent de noms au cours de leur existence pour des raisons qu'on ne comprend pas toujours. La Vérendrye s'est appelé Boumois dans sa jeunesse, Hertel de Rouville porta longtemps le surnom de LaBradador et signa ainsi au mariage de sa fille, Charles Couillard se maria sous le nom de DesIlets, d'Agneau d'Ouille se mit tout à coup à signer Fontenay. Mais le cas le plus étonnant est celui d'Antoine Palin et de Barbe Cosseron qui, mariés sous ces noms, deviennent aux actes de batêmes de leurs enfants, Antoine d'Abonville et Barbe Brulot.

On réussit parfois à comprendre la raison de ces changements, raison de famille, d'alliance, d'héritage ou de sentiment. Ainsi Boumois était une terre des Varennes en France. Varennes de Boumois prit le nom de La Vérendrye parce qu'un oncle de ce nom venait de mourir. Hertel portait le nom de La Bradador parce qu'il était né en Acadie au lieu dit de LaBradador. Quant à Couillard, il était devenu seigneur de la terre des Ilets.

Curés et notaires contribuaient par leurs étranges graphies à l'incohérence orthographique des noms de nos pères. Des familles ont eu leurs noms changés bizarrement dans les actes de l'état civil à cause de curés un peu sourds et de notaires distraits. Un exemple curieux de transformation de nom est celui de Jean Dugrouse, fils d'Hugues Rousse. Le curé a entendu "Jean fils Dugrouse" alors qu'il s'agissait de Jean, fils d'Hugues Rousse. Le notaire Michel Roy a écrit La Terre dans tous les actes concernant Jean La Querre. Le notaire Châtellier, à Montréal, en 1781, nomme "Magdeleine", une jeune écossaise qui s'appelaît Geneviève McDonnald, et qui se trouve mariée sous le nom de Geneviève Magdeleine sans que son patronyme de McDonnald figure dans l'acte qu'elle a pourtant signé très lisiblement "Geneviève McDonnell". Le nom de la famille Bayard s'est modifié de par notaires et curés, en Baillard, Baillac, et même Baulia. Les Bony de La Vergne, famille de vieille noblesse du Limousin, sont devenus au Canada, dans les actes, Boni dit Lavergne et même Boui et Bouiz ou Bui. Trépagny s'est

corrompu en Trépanier et Trépagnier. Les Leriger ont été inscrits à l'état civil sous la forme Dériger et la famille de Renon est devenue Dernon. Une quantité de noms canadiens ont ainsi subi une transformation si totale qu'il est parfois impossible de retrouver les filiations. Par exemple des Guyon ont été changés en Dion et Dionne, lesquels sont devenus des Yong. Comment retrouver les Guyon primitifs sous ces travestissements onomastiques?

D'ailleurs, je l'ai dit plus haut, le Canada n'avait pas autrefois le monopole de ces négligences. Il en était de même en France. Au procès de l'intendant Bigot, dans l'arrêt du Parlement de Paris le 12 décembre 1761, les noms de certains officiers du Canada sont orthographiés de la manière la plus extraordinaire: Payen de Noyan est appelé Magan, Duverger de St-Blin devient Duverge de Vlin, Landrière est appelé Landiège, et M. de Sacquespée est transformé en Jacques Espée. N'est-ce pas en vertu de ces négligences que Balzac eut un jour la surprise de découvrir que son grand-père était appelé Balsa dans les actes, et que Robespierre apprit que son patronyme n'était que l'agglutination de Robert-Pierre, nom réel de sa famille?

Que de choses dans un nom! disait Shakespeare. Les écrivains et les poètes ont toujours donné une importance superstitieuse aux noms. Balzac croyait à l'influence des patronymes sur les êtres et sur les existences. Et, qui sait, en effet, si la Révolution n'eût pas été différente si Robespierre se fût appelé Robert-Pierre? Elle n'eut peut-être pas abouti à la dictature de Napoléon Bonaparte, lequel d'ailleurs, se nommait en réalité Napoleone Buonaparte.

### *L'orthographe des noms.*

Nos ancêtres n'avaient aucun respect pour l'orthographe, laquelle est une conquête toute moderne. Les contemporains de Louis XIV et Louis XV ne lui accordaient aucune importance. Les lettres de cette époque sont parfois d'une orthographe fantastique. Même les écrivains l'ignoraient sans vergogne. Madame de Sévigné, qui savait le latin, faisait des fautes d'orthographe. Les manuscrits de Voltaire

prouvent que, lui qui savait tant de choses, il ignorait souvent comment les mots s'épellent. Ce qui ne les empêchait d'ailleurs pas d'écrire un français exquis.

Au Canada, les gens n'avaient pas plus qu'en France l'habitude de "mettre l'orthographe". C'est pourquoi les lettres des canadiens de jadis sont souvent d'une lecture si difficile. Celles d'Iberville sont terribles. Madame Bégon écrivait: "Sabrevois se prepar a partir, Longueil est son sequon, Sabrevois n'an serès pa flatez. Tous est pesibleissy, bien de la misaire. Il pleut a versee et point de travalie par consequand". Et une autre canadienne, Madame d'Auprespy de la Farelle, dans une lettre au roi, écrivait: "Mon frère et mor à Lafaire de la Bel Rivière et mon ongle Jemovil (Jumonville) a extai assassigné par les Anglé". Ces deux canadiennes étaient d'ailleurs des femmes d'esprit, leurs lettres le prouvent. Mais l'esprit n'avait alors rien de commun avec l'orthographe.

Naturellement, les noms des gens étaient écrits avec la plus invraisemblable incorrection. Madame Bégon écrit "M. Crosil" pour M. de Croizille, elle appelle "Morpeau" le magistrat Montrepos. Les lettres officielles n'étaient guère mieux orthographiées que les correspondances particulières. Gouverneurs du Canada, intendants, ministres de la Marine en France, ambassadeurs et commis (fonctionnaires) des ministères écrivaient au petit bonheur. La seule orthographe employée par certains secrétaires de ministères en France était phonétique. Elle était tellement ahurissante qu'un jour le ministre duc de Choiseul se plaignit à l'ambassadeur marquis de Lambertye de l'orthographe affolante de ses lettres, où les noms propres n'étaient pas reconnaissables. Mais il était rare que l'on se plaignit d'une habitude si générale.

Aussi, dans les documents d'autrefois, les noms sont-ils écrits de dix façons différentes. On a souvent peine à les reconnaître. Dans son célèbre *Mémoire à Madame la Comtesse de Maurepas*, l'héroïne Madeleine de Verchères nomme "La Monnerie" l'officier venu faire lever le siège du fort où elle s'était si vaillamment défendue contre les Sauvages. Or, il n'y a jamais eu au Canada un officier appelé La Monnerie. Et il s'agit ici de La Mollerie (il se nommait Malleray

de La Mollerie). La famille canadienne d'Ailleboust se nommait Dalibou et d'Alibour dans les actes de l'état civil en France. Tallement des Réaux en parlant du médecin leur ancêtre, le nomme "le bonhomme Dalibour". Poitiers du Buisson laissa l'orthographe de son illustre nom se corrompre en Potier dans les actes canadiens. Ses descendants portèrent le surnom de Pommeroy. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un de ces Potier de Pommeroy eut beaucoup de mal à prouver qu'il descendait des Poitiers dont il était pourtant bien incontestablement le rejeton.

Il est parfois difficile d'identifier un personnage à cause de l'orthographe des documents. Dans le Procès-verbal de prise de possession du Fort des Agniers en 1666, on voit figurer un Hector d'Aubigné qui est certainement Hector d'Andigné (ce document a été publié par F.-J. Audet qui n'a pas vu l'erreur), et un Dubois qui est à coup sûr Dubosc de Caucréamont. Ce dernier est d'ailleurs appelé Dubois dans beaucoup de pièces. Dans les *Jugements du Conseil Souverain* (Vol. I, p. 458) on trouve "le nommé" Montreuil capitaine au régiment de Carignan, et il s'agit de Montail de Clérac. Dans un autre document, il est appelé Monteil et son surnom de Clérac devient Clairvac. M. de Lerolle, neveu du marquis de Tracy, est appelé Noirol dans le Mémoire de Nicolas Perrot. On a confondu Chambly et Chambellé. L'abbé Dubois d'Egriseille est appelé Desprizelles par Tanguay. Enfin, il est impossible de savoir si M. de Rouserel, M. de Rouverel et M. de Ronseray, ne sont pas tout simplement le même officier.

Laurent Bony de La Vergne, sergent dans Carignan, est appelé Lavergne dit Boui dans les actes de l'état civil canadiens. Son fils Jean fut marié sous le nom de Bouiz. Les noms de lieux ne sont pas plus respectés que les noms de personnes. Tanguay fait naître Boisberthelot à "Bothoa" et cet officier était du Bodéo, en Bretagne.

Certains noms ont varié à l'infini dans les documents. Jacau de Fiedmont, officier de Montcalm, est appelé Jacob de Fiermont et Jaco de Phidémont. Ses descendants ont fini par adopter Jacquot de Frémont. Le capitaine Reboul est appelé de Boulle dans le *Journal du Chevalier de Foligné*, et

il devient Deballé dans le *Journal du Siège de Québec*. Le capitaine Canon, commandant la frégate *Le Machaut*, est appelé capitaine Carson, commandant *Le Marchand*, par Tanguay (*A Travers les Registres*). Mais le nom de Jean de Preysac d'Arlens est de ceux qui ont subi les plus étranges transformations. Le chevalier de Lévis le nomme d'Ar-lins dans ses lettres, et Darseins dans son *Journal de Campagne*. Le *Précis Militaire* l'appelle d'Orléans. Mgr Tanguay le change en Duchene (*A Travers les Registres*, p. 177). Le brave sulpicien Daniel, dans sa *Famille De Léry*, l'appelle Darlenis. Un autre officier du même temps se nommait Pahonnet. Il est appelé Patronnai par le chanoine Rigauville dans son acte d'inhumation en 1760 (Registre de l'Hôpital général de Québec), le chevalier de Lévis le nomme Sahou-net dans ses lettres, l'abbé Daniel arrange son nom en Paru-net (*Famille Léry*). J'ai trouvé aussi ce malheureux patronyme sous la forme Pacunet, ce qui le rapproche tout de même de sa véritable orthographe (Voir A. Fauteux: *Journal du Siège de Québec*).

Aujourd'hui nous jugeons du degré d'instruction des gens et même de leur classe sociale d'après leur orthographe. En France, on nomme "orthographe de cuisinière" tout texte émaillé de fautes. Mais nos pères ne connaissaient pas ce mépris. Les fautes d'orthographe ne signifiaient rien. Les fautes de style seules importaient. Aujourd'hui, c'est le contraire. Un duc de Montmorency signait "Momoranci, de l'Accademi Française" et personne ne songeait à se moquer de cet académicien sans orthographe.

C'est le XIX<sup>e</sup> siècle qui a fait de l'orthographe une notion indispensable aux gens d'une certaine classe. Ainsi les rangs sociaux se reconnaissent à des signes différents selon les époques. En tout cas, au temps jadis, il y avait au moins une égalité qui était celle de l'orthographe. Car les duchesses avaient exactement la même que les cuisinières.

### *Les prénoms*

Les prénoms, que l'on appelle aussi noms de baptême, ont subi la mode tout comme la coiffure et les chapeaux. D'ailleurs, ne sont-ils pas une sorte de coiffure ces vocables

qui précèdent le patronyme? Sujets aux variations du goût et de la fantaisie comme les vêtements, on les voit changer avec les siècles, se démoder ou reprendre de la faveur. Les raisons ne sont pas toujours très claires de leur apparition et de leur mort. Parfois cependant, on peut saisir la cause de ce phénomène historique, linguistique et humain.

Certains prénoms fort usités au dernier siècle, ne se donnent plus du tout aujourd'hui. Quels parents appelleraient leur fils Oswald et leur fille Sophronie? Ces prénoms étaient très prisés vers 1860. Elodie, Elise, Aglaée, Petronille, Sophie, furent les prénoms des jeunes filles de 1840 alors que leurs fiancés s'appelaient Eugène, Alfred, Edgar, Evariste, Octave. Ils évoquent les cheveux en bandeaux et les crinolines, les favoris et les pantalons à sous-pieds. Ils sont Louis-Philippe, Napoléon III et "early victorian" comme les guéridons d'acajou et les bouquets de fleurs en porcelaine. Certains prénoms sont d'époque comme des meubles.

Toute la littérature française des règnes de Charles X; Louis-Philippe et Napoléon III a porté des prénoms qui ont complètement disparu aujourd'hui de la circulation. Victor Hugo, Théophile Gautier, Alfred de Musset, Eugène Sue, Gustave Flaubert, Octave Feuillet, Théodore de Banville s'ils vivaient de nos jours se prénommeraient Jacques, Jean, Pierre, André ou Marcel.

Question de mode, évidemment, car, après tout, il n'est pas plus laid de s'appeler Théophile que Marcel. Et, quant à moi, j'avoue un faible pour certains prénoms féminins d'autrefois comme Elodie, Aglaée, Sophie, Adélaïde. Et j'aime Edgar, prénom romantique par excellence.

Toutes les époques ont leurs prénoms caractéristiques. Le Moyen Age a eu des prénoms curieux, totalement disparus. Quelques-uns sont pourtant revenus de nos jours comme Raymond, Guy, Robert, Roger. Les comtes de Toulouse se prénommaient tous Raymond. Il y a eu un célèbre Guy de Dampierre. Les fils de Tancrède de Hauteville s'appelaient Robert et Roger. Mais certains prénoms du Moyen âge ont peu de chances de revivre. Ce sont des vocables étranges et qui sonnent bizarrement aux oreilles que Garsende, Esclarmonde, Ermangarde, Bohémond, Amanieu, Foulque...

Esclarmonde de Foix, Garsende de Forcalquier, Ermangarde d'Urgel, furent des jeunes filles peut-être charmantes. Bohémond, fils de Robert Guiscard, était un excellent homme de guerre, Foulque était un des nombreux fils du comte de Provence Raymond-Béranger. Mais leurs prénoms paraissent maintenant peu sortables. De même Gerberge, Gauberge, Mahaud pour les femmes, Ebles, Berléon, Boson pour les hommes. Ces prénoms ont peu de chance de retrouver preneur.

Certains prénoms du Moyen Age étaient des qualificatifs, comme Douce, Bonne (Bonne de Berry, Bonne d'Armagnac), Blanche. Ce dernier seul se donne encore. Rose également. Mais Longue, qui fut un prénom, a disparu. Quelle drôle d'idée, d'ailleurs, d'appeler Longue une petite fille!

Sybille et Pétronille étaient prénoms fréquents au temps du roi Robert et de Saint Louis. Il y a eu une Sybille de Bagé épouse d'un duc de Savoie, et une Pétronille d'Aragon épouse d'un comte de Provence. Le nom de Pétronille se portait encore au Canada à l'époque du comte de Frontenac. En 1672, à Montréal, un officier du régiment de Carignan, nommé Carryon du Fresnoy, épousa une jeune canadienne appelée Pétronille Des Heures. Des prénoms masculins très usités au Moyen Age, tels que Borel, Berléon, Baral, Boson, Manaud, ont disparu depuis des siècles (Borel de Catalogne, Baral des Baux, Boson de Talleyrand, Manaud de La Roque). Guigue, qui est Guy en Dauphiné, ne survit plus que comme nom de famille. Un évêque d'Ottawa s'est appelé Mgr Guigue. D'ailleurs, beaucoup de patronymes sont d'anciens prénoms notamment Baudoin, Bertrand, Renaud, Gérard, Landry, Bérard, Archambaud.

Adélard, prénom très connu au Moyen Age, a donné lieu au patronyme Allard qui en est la contraction. Disparu de France, Adélard est encore très porté au Canada. C'était le prénom de l'un des quatre fils Aymond. Souvenir de l'un des plus célèbres romans de chevalerie, ce vieux prénom est encore vivant chez nous.

La Renaissance répandit la mode des prénoms d'après "l'antique". Diane de Poitiers en est le plus célèbre exemple. Il y eut un Hercule de Rohan, un Agrippa d'Aubigné, un

César de Vendôme. Mais cela n'était pas général et le peuple ne fut pas atteint par une mode toute littéraire et mondaine que les curés décourageaient comme peu catholique.

Sous l'influence du protestantisme, les prénoms, si j'ose dire, de la Bible, devinrent fréquents à dater du XVII<sup>e</sup> siècle, même chez les catholiques. Le Vice-Roi d'Amérique, le marquis de Feuquières, s'appelait Isaac. De même le saint martyr jésuite, le Père Isaac Jogues. Isaac Berthier, officier de Carignan, était protestant, mais Isaac de Lom d'Arce, père du baron de LaHontan, était catholique. Un autre officier du Canada se nommait Josué du Bois-Berthelot de Beau-cours. Il était catholique et breton. Les plaines d'Abraham, à Québec, ont été appelées ainsi parce que Abraham Martin dit l'Écossais, pilote royal, y possédait une concession. Enfin, le fondateur de Québec, Samuel de Champlain, portait un prénom biblique.

J'ai lu un jour dans un article écrit par un monsieur très ignorant, que "les Canadiens-Français devaient avoir beaucoup de Juifs parmi leurs ancêtres car on trouve dans les généalogies canadiennes des prénoms juifs". Il est évident que l'auteur de cette réflexion ne savait pas que les Canadiens suivaient ainsi une tradition française fort ancienne, et que les noms de la Bible ont toujours été portés en France. Le grand croisé Simon de Montfort en est le plus illustre exemple au XIX<sup>e</sup> siècle, le fondateur de Milwaukie fut le Canadien français Salomon Juneau. Un homme politique célèbre s'est appelé Israël Tarte. Il y a eu au Canada une persistance curieuse dans cette habitude des prénoms bibliques. Elle ne signifie que le respect religieux pour l'Ancien Testament. Mais jamais peuple a été plus étranger à tout croisement de sang juif que les Canadiens français, car il n'y a pas eu de Juifs au Canada de 1608 à 1880 environ.

Les familles adoptent parfois certains prénoms que l'on retrouve sans cesse de générations en générations. Les maisons régnantes ont conservé le même prénom de père en fils comme Louis chez les Bourbons, Amédée dans la Maison de Savoie, Léopold chez les rois Belges. Dans quelques familles on porte encore de vieux prénoms démodés. Les Talleyrand gardent le prénom d'Elie, chez les Rochechouart on se pré-

nomme Victurnien et les Faucigny-Lucinge s'appellent Rogatien. Les Forbin-Janson portaient le prénom de Palamède et les Pas de Feuquières se transmettaient Manassès et Isaac. La famille canadienne Chartier de Lotbinière donnait à ses rejetons le rare prénom de Théandre. Et des membres de la famille de Hertel s'appelaient Ovide et Melchior.

Parfois les prénoms changent brusquement dans une lignée pour des raisons de parrainage, d'admiration pour un grand homme, d'attachement à une famille régnante, un président de République. Beaucoup d'Américains ont porté le prénom d'Abraham à cause de Lincoln. En France, les bonapartistes appellent encore leurs enfants Napoléon. Le nom du grand homme fut d'ailleurs beaucoup donné aux petits canadiens du siècle dernier. Et Napoléon a été le parrain d'autant de nouveaux-nés québécois que saint Jean-Baptiste.

Des gens ont été jusqu'à donner comme prénom le patronyme des papes à leurs enfants. On a vu chez nous des Mastai, des Pecci et des Sarto qui sont les noms de famille des papes Pie IX, Léon XIII et Pie X. Il ne semble pas y avoir eu de Della Chiesa ni de Rati, ce qui ferait croire que Benoit XV et Pie XI furent moins populaires que leurs prédécesseurs.

Parfois un prénom est donné à un enfant pour des raisons sentimentales. En 1810, les prénoms de Louis-Isaac furent imposés à un garçon parce que son père avait deux vénération : le roi-martyr Louis XVI et le héros du Haut-Canada, sir Isaac Brock. Dans la famille canadienne Bouchette on portait en prénoms les patronymes du gouverneur Shore-Milnes.

Dans le peuple, on donne volontiers un nom de saint en vogue. Au Moyen Age, l'homme du peuple s'appelait Martin ou Jacques à cause des deux grands pèlerinages de Saint-Martin de Tours et de Saint-Jacques de Compostelle. Jacques devint tellement le prénom de tout le monde en France qu'il fut symbolique de l'homme du peuple. Un Jacques, c'était un paysan. Et la révolte des paysans au XIV<sup>e</sup> siècle fut appelée la Jacquerie.

Au Canada, le prénom de Jean-Baptiste a été le prénom populaire à cause du patron national des Canadiens français.

Une dévotion, un pèlerinage, un sanctuaire célèbre, sont toujours à l'origine des prénoms aimés par le peuple.

L'importance du prénom est grande. Il se soude au nom en individualisant un personnage, en le séparant de sa famille. C'est une marque, un signe personnel dans le clan familial. Il humanise un individu, lui donne presque une figure tant on s'habitue à l'identifier à son prénom.

Les grands romanciers savent cela car ils mettent le plus grand soin à choisir les prénoms de leurs personnages. Balzac chercha longtemps le prénom de son Birotteau. Et il l'appela César parce que ce prénom héroïque lui parut ajouter une note comique au personnage de son boutiquier parisien. Mais ce comique était voulu et trouvé par le génie d'un grand écrivain. Il existe des rencontres de prénoms et de noms de famille d'un comique tout à fait involontaire. Comme cette demoiselle qui se nommait Blanche Lenoir et ce monsieur qui répondait à l'appellation d'Ildéphonse Laporte.

La bizarrerie de ces vocables assemblés fait voir que certains prénoms ne sauraient s'allier avec certains noms. Et il est curieux que des gens consentent à s'appeler de façon ridicule pendant toute leur vie sans paraître s'en apercevoir.

C'est que le sens du ridicule est aussi étranger à quelques humains que celui de l'ironie.

*Prononciation du français au Canada et  
dans les provinces de France.*

Le français, comme l'anglais, a des caprices de prononciation. Et parce que ce n'est pas la règle mais l'usage qui autorise telle ou telle prononciation, on ne saurait toujours retrouver les raisons de certaines façons de parler. Notamment dans les noms de famille et dans les noms de lieux, les fantaisies de l'usage sont parfois déconcertantes.

En Angleterre le nom des ducs de Warwick se prononce Waric, et celui du général sir Claude Auchinleck devient Auflec en Ecosse. Le nom de lord Cholmondeley se prononce Chomlay (Samuel Pepys l'orthographe même ainsi dans son *Journal*). Le nom de Pepys se prononce Pips. Personne

n'ignore que le nom de Gloucester se prononce Gloster et que si on écrit Leicester Square, on dit Lister Square. L'anglais est d'ailleurs hérissé de ces sortes de difficultés, de ces mots qui ne se prononcent pas comme ils s'écrivent.

Le français aussi.

On écrit gageure et on doit dire "gajure". C'est faire preuve d'ignorance de prononcer ce mot comme il s'écrit. Au Canada, le bon usage a persisté et tout le monde dit *une gajure* ce qui est d'une langue excellente.

En France, certains noms de familles et de lieux se prononcent de manière très spéciale et nullement en conformité avec l'orthographe. Tous les vrais parisiens disent le boulevard Rochouart pour éviter le chuintement du mot Rochouchouart. Le nom de la famille de Broglie se prononce Broye et celui de la famille de Castries devient Castre. Le nom de la famille bretonne Coetlogon se prononce Quélogon. Les Kernevenoy étaient appelés Carnavalet et cette forme est demeurée pour désigner leur ancien hôtel à Paris devenu un musée. Le nom des Talhouët est devenu Talhouette. Le patronyme de l'écrivain Jean-Paul Toulet se prononce Toulette en Béarn, comme Bourget, Brunet se prononcent Bourgette et Brunette au Canada. Enfin, on ne doit pas prononcer l's du nom des Duras, Dumas, Brancas, Estrées et il faut dire Dura, Dama, Branca, Etrées.

De même, au Canada, certains noms de famille avaient une prononciation spéciale. On voit cela par les lettres du chevalier de Lévis qui écrivait les noms des officiers canadiens comme ça se prononçait et qui écrit Boisbert pour Boishébert, Hartel pour Hertel.

Les noms de lieux en France ont également d'étranges caprices de prononciation. On écrit Béarn mais on doit prononcer Béar, le Tarn et dire le Tar. La ville de Belfort est appelée Béfort. On écrit Carpentras et on dit Carpintra. Ponthièvre se prononce Pintièvre. Laon et Caen se prononcent Lan et Can. Enfin, la petite ville de Capdenac, dans le département du Lot, est appelée Kadena par ses habitants. Quant au Lot, c'est la métathèse de Olt, ancien nom de la région.

Au Canada, la langue a surtout été influencée par la

prononciation normande, mais les picards nous ont aussi donné un peu de leur accent et surtout beaucoup de mots. Lorsqu'un canadien dit: "J'cré ben que mon père et ma mère sont ben et moé itou je sus ben", il parle normand. Mais quand il dit: "mon joual", pour mon cheval, il parle picard ou, plutôt picor, car telle est la prononciation en Picardie.

On retrouve dans certaines régions de la province de Québec, la prononciation ancienne à l'état pur. En Gaspésie, j'ai entendu: "un homme hureux", "une femme malheureuse". C'est la prononciation authentique du XVIIe siècle. La grammaire de Chifflet, qui est de 1659, recommande cette façon de dire. Corneille a toujours écrit *père* et *mère*, comme ça se prononçait. On disait comme aujourd'hui au Canada, *commarce*, *charcher*, *pardre*. Et, deux vers d'une chanson de Loret, qui est de 1653, se lisent ainsi:

*Deux grands jupons bordés de sarge  
Qui n'avoient qu'un coupon de large.*

Mais on ignore généralement, je crois, que la province du Maine a fourni un apport considérable à la prononciation du français au Canada. C'est que beaucoup de canadiens, les montréalais surtout, ont des origines mancelles. Les recrues de Chomedey de Maisonneuve étaient levées par LeRoyer de La Dauversière, lequel était manceau. Il envoya à Montréal beaucoup de gens engagés dans la région du Mans et de La Flèche (aujourd'hui département de la Sarthe). Il n'est donc pas étonnant que la prononciation Mancelle-Angevaine ait influencé la langue des gens de Montréal. C'est pourquoi à Montréal comme dans le Maine, on dit le *guiable*, et le *bon Guïeu*, un *quiamant*, un *quarquier*, un *méquier*, la *moiquié*, une *tabaquière*.

Le langage d'un peuple est toujours intéressant et celui des Canadiens-français l'est prodigieusement pour des raisons ethniques, historiques et sentimentales. Ses origines sont complexes et multiples. Mais cette langue qui sort des régions de France est authentiquement française, car elle est composée d'éléments provinciaux.

La Rochefoucauld a dit que ce que l'on perd le plus difficilement, c'est l'accent de son pays. Le Canada français a conservé de façon émouvante l'accent du sien qui est la vieille France.

## Marché faict par Monsieur le Gouverneur avec Maurice Arrivé, Pierre Tourmante, Jean Nepveu et Léonard Leblanc.

(Audouart N.R., le 16 juillet 1651)

**F**URENT pnts en Leurs personnes Maurice Arrivé Pierre Tourmante Jehan Nepveu Leonard Leblanc tous massons demeurants a Quebecq pais de La Nouvelle France ditte Canada, Lesquels de leur gré pure franche volonté et ce sans aucune contraincte se sont obligez envers Messire Louis Dailleboust Lieutenant Gnal. pour Le Roy et Gouverneur en ce pais de faire et construire La massonnerie dung bastiment que Mond. Sr Le Gouverneur desire faire faire au lieu appelé *Coulonge La Magdelaine*, Ce Marché faict a condition de payer par Mond. Sr Le Gouverneur ausd. desnommez cy dessus La somme de six livres tournois ce pour chasque Toise tant plain que vuide qui se trouvera avoir esté faite par les susd. entrepreneurs A condition que les Murs seront de trois pieds jusques a Retz de chaussée et de deux pieds du Retz de chaussée jusques au comble Le tout bon loyal et subject a visite, comme aussy promets Mond. Sr Le Gouverneur de faire eschafauder es lieux qui se trouveront necessaire et aussy de faire fournir auls entrepreneurs tous les materiaux a ce necessaire sur Lechafault yceluy Marché faict par les susd. desnommez avec Mond. Sr Le Gouverneur a Condition par euls de commencé Yceluy bastiment au printemps de l'année Mil six cent cinquante deux pour continuer et lachevant jusques a fin et parfaict parachement dud. bastiment et le tout sans discontinuer comme aussy sont demeures daccord les susd. entrepreneurs et sobligent par ces presentes de ne travailler pour aucune personne ny entreprendre aucun travail pendant Yceluy bastiment si ce nest du gré et consentement de Mond. Sr Le Gouverneur ny mesme en aucun marché quilz pourroient avoir fait avec Les particuliers par cy devant A peyne de payer par euls tout despens dommaige et interests et Retardement diceluy bastiment et en faveur dud. Marché a esté promis de donner ausd. entrepreneurs La quan-

tité de dix pots deau de vie et a chacun desd. entrepreneurs une paire de souliers françois pour le pot de vin, Le tout ainsy accordé entre Mond. Sr Le Gouverneur et Les susd. nommez Ce fust fait et passé au fort de St Louis de Quebecq Le seiziesme jour de Juillet Mil six cent cinquante et unq Promettant Obligeant lesd. entrepreneurs pour l'entretienement des presentes Ung seul pour le tout Touls unq chacun leurs biens presents et advenir et ce en presence de Flour Boujonnier et Nicolas Colson pris pour tesmoings lesquels ont signe avec Mond. Sr Le Gouverneur Les parties a la reserve desd. arrive et Neveu Lesquels ont déclaré ne sçavoir escrire ny signe et ce en la presence de Moy Nott. Roy<sup>1</sup>. sousigné Le jour et an susd. et a aussy led. Leblanc déclaré ne sçavoir escrire ny signé.

Daillebout

N. Colson

Boujonnier

Audouart Nott. Roy<sup>1</sup>.

Pierre tourmante

---

### ECRITURES NOTARIALES...

---

... De toutes les écritures notariales, ce sont, je crois, les inventaires après décès qui enrichissent le mieux l'arsenal de l'histoire. Ils sont généralement bien faits; descriptifs et circonstanciés à souhait, ils sont peut-être de toutes les écritures anciennes, les plus révélatrices, les plus indiscretes; ils nous font connaître avec une abondance et une précision de détails inouis, la famille du défunt, son domicile, le nombre de pièces qu'il avait à sa disposition, ses hardes, ses meubles, son argenterie et ses faïenceries, ses oeuvres d'art et ses tableaux, ses provisions de bouche et de chauffage, ses outils ou les instruments de sa profession, ses propriétés immobilières, ses dettes et ses créances, donc ses créanciers et ses débiteurs, enfin, ses papiers personnels, mémoires et lettres.

En fait, de documents historiques il est impossible de trouver mieux. . .

GÉRARD MORISSET (1)

---

(1) Réflexions sur les écritures notariales, *Revue du Notariat de la P. de Q.*, décembre, 1948, p. 148.

## Après "L'Affaire de Saint-Denis". 1er - 12 décembre 1837. D'après un mémoire de Brown.

Par Mgr EMILE CHARTIER

Sherbrooke

Ce n'est pas le moindre étonnement de l'historien de constater que, lors du soulèvement de 1837-38, trois des principaux meneurs, au Bas-Canada, étaient des Anglais: le docteur Edward Burke O'Callaghan, Thomas Storrow Brown et le docteur Wolfred Nelson.

Sur les sentiments qui animaient ces trois chefs on est parfaitement fixé. O'Callaghan révèle les siens dans une lettre à Chapman du 15 décembre 1837 (Wolfred Nelson, le petit-fils: *Wolfred Nelson et son temps*, Montréal, 1946, p. 25.) Nelson ne s'exprima jamais là-dessus avec autant de clarté et de pondération que dans sa lettre de 1831 à messire J.-Sabin Raymond (Mgr Choquette: *Histoire du séminaire de S.-Hyacinthe*, 1911, I, pp. 197-8). Quant aux idées de Brown, elles nous sont connues par un mémoire de lui qu'a publié l'historien de sir G.-Etienne Cartier, John Boyd (*Revue canadienne*, nouv. série, XVIII, 1916, pp. 50-69 et 110-129.)

Leur activité a fait l'objet des études enthousiastes de l'hon. L.-O. David (*Biographies et portraits*, Montréal, 1876 — *Les Patriotes de 1837-38*, Montréal, 1884). Ces monographies se complètent par l'article d'Alphonse Lusignan sur "L'affaire de S.-Denis" (*Ancien Canada français*, III, 1890, pp. 213-221), par le volume de l'abbé Arthur Allaire (*Histoire de S.-Denis-sur-Richelieu*, S.-Hyacinthe, 1905), par la solide synthèse de Gérard Filteau (*Histoire des patriotes*, 3 vols, Montréal, 1938-42) et par l'ouvrage précité du petit-fils Nelson (1946).

Ce qu'on sait moins, c'est ce qu'il advint de Brown et de Nelson après le 1er décembre 1837. Le petit-fils de ce dernier a bien noté quelques détails concernant les aventures de son grand-père entre cette date et sa capture le 12 décem-

bre (pp. 80-1); mais le récit, trop général, en est vraiment trop écourté.

De Brown on savait seulement, croyons-nous, ce qu'il en a écrit lui-même dans le mémoire cité par Boyd: "(Après la bataille de S.-Charles) Je partis en voiture pour S.-Denis, afin d'y conférer avec le docteur Nelson. *Une semaine plus tard*, Nelson et moi, avec quatre compagnons seulement, nous quittâmes S.-Denis pour gagner la frontière des Etats-Unis. Comme j'étais trop affaibli pour les suivre, nous nous séparâmes dans les bois. Ils furent tous saisis. Quant à moi, après une foule d'aventures romanesques, je passai mon chemin sans encombre et j'atteignis le Vermont le 9 décembre."

Ces "aventures romanesques", il nous semble qu'on peut les suivre aujourd'hui à la trace, à l'aide d'un autre mémoire de Brown lui-même. Le texte anglais, dans lequel un tiret remplace partout le nom de Nelson, se trouve dans la *Montreal Gazette* du 30 décembre 1837. Le journal déclare l'emprunter au *New York Daily Express*, sans indiquer la date. Comme le texte français ci-après, ce document est signé B; mais, comme on le verra par le mémoire même, il est bien de Brown en personne. C'est un de ces "volumineux articles fournis par Brown à la presse new-yorkaise", comme dit Boyd.

Notre texte français, dont l'original dut demeurer entre les mains des héritiers de Boyd (peut-être Montarville de La Bruère et, après celui-ci, le séminaire des Trois-Rivières) et dont copie peut se trouver aux Archives fédérales d'Ottawa (*Revue canad.*, note p. 50 ut supra), nous ne le tenons qu'en copie. Elle a été faite à Waterloo (1910) par Oscar Masse, passé plus tard au greffe de Montréal et décédé récemment. Cette copie, que nous devons à la bienveillance de la famille, nous la reproduisons telle quelle, mais après l'avoir découpée en journées pour permettre de mieux suivre les "aventures romanesques" du seul chef patriote qu'on ne put saisir.

Toutefois, certains passages en demeureraient obscurs, si on ne les éclairait au préalable par trois autres pièces.

L'une est la déposition (5 février 1838) de Célestin Parent, le serviteur et guide de Nelson jusqu'à Stukely. Comme Brown et Nelson se sont séparés le lundi 4 décem-

bre, comme Parent et Nelson sont partis de S.-Pie le mercredi 6 décembre, nous pouvons suivre ainsi la marche de Nelson jusqu'à sa capture, le 12, pendant que Brown courait de son côté vers la liberté et l'atteignait le 9.

La pièce se lit comme suit :

Nous partimes d'abord vers le 6 de décembre de St. Pie, le Dr Nelson, Charles Drolet (de St. Pie), M. Paré (le notaire de St. Pie) et moi.

Rendus au township de Roxton, un nommé François Chicoine (de S.-Pie) nous rejoignit chargé d'une lettre du curé de St. Pie, nommé Charles Larocque, au dit Charles Drolet, le (*lui*) conseillant ainsi que M. Paré de revenir sur leurs pas, car il ne voyait pas qu'il y eût de danger pour eux de le faire. Cette lettre fut reçue le soir et, le lendemain matin, Drolet et Paré s'en retournèrent.

J'étais parti, moi, à la réquisition de Drolet, pour aider à porter le bagage, ayant été, pendant environ 5 ans, au service de Jos. Toussaint Drolet son père. Je voulus alors retourner avec Drolet et Paré; mais, comme le Dr Nelson se trouvait seul, le jeune Drolet me persuada d'accompagner le Dr Nelson, ce que je fis en effet.

Je ne devais aller avec le Dr Nelson que jusqu'au chemin de Stanstead; mais nous fûmes arrêtés à Stukely 3 jours après s'être (nous être) séparés de Drolet et Paré, et 5 jours après notre départ de St. Pie.

Le Dr Nelson me dit, chemin faisant, qu'il était parti de St. Denis avec le capitaine Jalbert et, je crois, Rodolphe DesRivières et s'était rencontré à St. Césaire avec Thomas S. Brown, Siméon Marchessault et, je crois, quelques autres, avec qui il aurait voyagé un bout de chemin; et s'était séparé d'eux à une rivière qu'il avait traversée à l'eau et s'était rendu à St. Pie, d'où je partis avec lui comme mentionné plus haut.

Cette déposition appelle deux remarques. Le curé de S.-Pie est alors le futur Mgr Charles Larocque, passé de cette cure (1836-40) à celles de L'Acadie (1840-44) puis de S.-Jean-d'Iberville (1844-66), devenu à cette date troisième évêque de S.-Hyacinthe (1866-75).

Il semble bien que l'intention de Nelson fût, d'après ce document, d'entrer dans le Vermont par la route Montréal-Stanstead. Comme la vallée du Richelieu était étroitement surveillée, il y avait danger à descendre au sud et à tenter d'atteindre le pays vermontais par S.-Jean. Lacolle et le lac Champlain. Mieux valait remonter de S.-Césaire à S.-Pie,

obliquer vers l'est, prendre par les bois et y longer le chemin des diligences, tout en se tenant à une distance respectueuse. Dès lors, le fugitif avait le choix entre deux routes, la première préférable parce qu'elle était plus courte :

<i>Par Granby</i> (103 milles)		<i>Par S.-Jean</i> (121 milles) (1)	
à Chambly	18 m.	à Laprairie	9 m.
à S.-Césaire	33	à S.-Jean	27
à Abbotsford	39	à Henryville	40
à Granby	48	à Bedford	49
à Shefford	62	à Phillipsburg	56
à Outlet (Magog)	80	à Freligsburg	68
à Georgeville	90	à Dunham	74
à Stanstead	103	à Churchville	82
		à Brome	90
		à Potton	105
		à Georgeville	108
		à Stanstead	121

(1) Il y avait en outre deux grandes routes partant de Québec :

<b>De Québec à Stanstead, 221 milles</b>		<b>De Québec à Hereford, 132 milles</b>	
aux Trois-Rivières	90 m.	à S.-Nicolas	6 m.
à Nicolet	102	à Leeds	33
à S.-Antoine	114	à Ireland	50
à Drummondville	136	à Dudswell	85
à Melbourne	159	à Eaton	105
à Sherbrooke	187	à Clifton	115
à Compton	200	à Hereford	132
à Hatley	207		
à Stanstead	221		

Seulement, Nelson ignorait que, dès octobre et même septembre 1837, des lettres de Waterloo avaient signalé au gouvernement une effervescence des cantons voisins et l'avaient prié de lever des troupes pour étouffer la révolte dans l'oeuf. Aussi toutes les voies de la région de l'est avaient été pourvues de factionnaires soit officiels soit appartenant aux *Missisquoi Volunteers* ou aux *Irish Riflers*, avec instruction, comme dira Brown ironiquement, "d'arrêter les gens en mission spéciale". Pour avoir ignoré ce barrage, Nelson alla se jeter dans les filets, pendant que Brown, prenant la direction sud-ouest par Dunham et Stanbridge, leur échappait et atteignait Berkshire.

Une autre pièce complète la précédente: la déposition (5 février 1838) de l'Abénaquis François (non Thomas) Portneuf, le guide qui porta le bagage de Nelson depuis Roxton, semble-t-il, jusqu'à Stukely. Elle se lit comme suit:

J'ai été pris dans le township de Stukely, où j'avais fait rencontre dans les bois du Dr Nelson avec un nommé Parent, qui m'engagea pour le conduire à travers les bois du côté des Etats-Unis d'Amérique. Après trois jours de marche, nous fûmes pris et emmenés en la ville de Montréal, où je suis maintenant prisonnier. J'étais, lorsque je le rencontrai dans les bois, à faire la chasse.

Enfin, les manuscrits d'Ottawa nous renseignent sur la capture du docteur Nelson à Stukely et son emprisonnement à Montréal. D'après eux,

Il fut capturé dans les bois du township de Stukely, près d'une étable appartenant à Nicholas Gilman, à 3 heures du matin, le 12 décembre 1837. Ils étaient quatre: le Dr, un serviteur français, un vieux guide indien et un chien, dont les aboiements les trahirent. Deux hommes, Peter Mairs et Horace B. Goddard, les livrèrent au lieutenant-colonel Knowlton.

Des 500 louis promis pour la capture, une fois déduites les dépenses de Knowlton, le résidu fut partagé entre les *Volontaires de Missisquoi* qui conduisirent les prisonniers à Montréal: John Goodwill, Wm Moffat, Jesse Winchester, Franklin Lincoln, Otis Lincoln, James Berry, Capt. Alonzo Wood, Stephen A. Berry, Joseph Moffat, Jonathan Allard, P. O. Kettridge, Milton A. Bowher, Horace Goddard, Willard Moffat, Mark Whitcomb, Peter Mairs, Orange Ellis, Amos Holt et Dr Foster.

A la lumière de ces trois documents, il ne reste plus d'obscurité, croyons-nous, dans le mémoire de Brown que voici:

#### *Préambule*

(23 novembre — 1er décembre)

Une brigade de ces Anglais invincibles avait été repoussée à Saint-Denis, (23 novembre) et une autre venait, pour me servir d'un cliché en honneur, de battre... en retraite à Saint-Charles (24-25 novembre), cherchant le salut dans les baraques (*barraks*) mêmes à Montréal (26 novembre). C'est alors qu'on nous apprit (1er décembre) qu'une troisième brigade, dépêchée à Saint-Denis, venait d'atteindre Saint-Ours, neuf milles de là.

Constatant qu'il ne se produisait pas de soulèvement, ce qui permettait au gouvernement de concentrer toutes ses forces sur notre valeureux district, Nelson et moi tîmes conseil sur la conduite à suivre. Nous aurions pu nous maintenir en force, quitte à retraiter en attirant l'ennemi après nous; mais c'eût été permettre à ces Européens forcenés d'assouvir leur soif de sang américain dans le carnage des vieillards à cheveux blancs et

des enfants à boucles blondes, sans parler du pillage et de l'incendie : histoire de faire un exemple qui détournât les comtés voisins de tout dessein de se joindre à nous. Aussi conseillâmes-nous à nos yeux de retourner chez eux pour le moment, tout en se tenant prêts à se rassembler au premier signal.

Pour notre part, nous savions qu'une amnistie avait été garantie à tout le monde, pourvu qu'on nous livrât au gouvernement; mais, n'éprouvant aucune ambition démesurée à nous laisser immoler en victimes expiatoires pour les méfaits politiques du comté de Richelieu et craignant que l'auguste représentant du cotillon qui gouverne l'Angleterre ne songeât, dans son désir de se ménager une entrevue avec deux individus qui lui avaient causé tant de souci, à mettre à prix leurs têtes, ce qui en aurait fait des objets d'une grande commodité, nous décidâmes, tout bien considéré, d'entreprendre un voyage aux Etats-Unis.

Les têtes furent en effet "mises à prix", mais le 12 décembre seulement, par une proclamation de lord Gosford. Elle offrait 500 louis par personne pour la saisie des trois meneurs, Nelson, Brown et O'Callaghan.

Le ton gouailleur qu'adopte le fugitif à l'égard de la cour d'Angleterre n'a pas lieu de scandaliser. Sans doute, c'était un "loyaliste", né au Nouveau-Brunswick en 1803. Mais il ne pouvait oublier que, le 6 novembre précédent, le *Doric Club* l'avait écharpé et défiguré au point qu'il devait plus tard en perdre l'oeil droit. Surtout, comme ses deux partenaires, il avait trouvé, dans la situation politique faite au parti canadien par les "bureaucrates" ou *Family Compact*, toutes sortes de motifs solides pour s'insurger contre la Couronne (voir le mémoire cité par Boyd.)

Brown a raison quand il affirme qu'"une amnistie avait été garantie à tout le monde, pourvu qu'on les livrât (les chefs) au gouvernement." Après l'affaire du *Doric Club* et sous la pression de Colborne, le gouverneur permit, le 16 novembre, d'émettre des mandats d'arrestation contre presque tous les chefs patriotes, entre autres Brown. Cette autorisation maladroite n'empêcha pas ce dernier de prendre à S.-Charles, les 23-25 novembre, la direction des opérations contre la colonne Wetherall; c'est de là que lui vint son surnom de "général".

1er décembre (vendredi)

Vendredi au soir, 1er décembre, Nelson et moi quittions Saint-Denis,

accompagnés de cinq autres qui jugeaient aussi à propos d'émigrer. Nous voyageâmes toute la nuit en charrette.

Dans le mémoire publié par Boyd (*Revue canadienne*, ut supra), Brown ne parle que de quatre compagnons; ici, il en mentionne cinq. C'est sans doute qu'ici il inclut leur guide.

En dehors de Nelson et de Brown lui-même, les cinq sont Siméon Marchessault, l'instituteur de S.-Charles, et de S.-Denis, Rodolphe des Rivières, le capitaine Jalbert, le docteur Kimber et le conducteur de la charrette, Laurent Trudeau. Deux d'entre eux, Marchessault et des Rivières, furent, par proclamation du 28 juin 1838, exilés aux Bermudes avec Nelson, Bouchette, Goddu, Gauvin, Bonaventure, Viger et Masson, en somme les huit signataires de l'aveu de culpabilité que Simpson leur avait extorqué dans la prison de Montréal.

2 décembre (samedi)

et arrivâmes, le lendemain de grand matin, à Saint-Césaire.

Nous nous propositions de passer directement dans les cantons avoisinant la seigneurie; mais on nous avertit que nous irions nous jeter dans la gueule du loup. On nous apprit que des gardes étaient de faction le long des chemins, avec consigne "d'intercepter les messieurs en mission spéciale". On nous conseillait de voyager à travers les bois, où un guide sûr saurait nous tracer un itinéraire.

Après déjeuner, nous traversâmes, par le flanc droit, sur la rive nord de la Yamaska et continuâmes à marcher jusqu'à la nuit tombante, alors que nous débouchâmes dans une immense éclaircie, oeuvre de quelque ouragan (wind fall), où les troncs tordus et les arbres renversés et enchevêtrés péle-mêle faisaient un maquis d'où nous nous dégageâmes comme du fretin qui pénètre en travers d'un filet à saumon.

Enfin, nous arrivâmes au bord d'un marais où l'obscurité nous contraignit à faire halte. La proximité de quelques cabanes nous empêcha de faire du feu. Pour compenser le manque de sommeil depuis une couple de jours, j'eus l'aubaine de pouvoir m'adosser à un arbre, sans oser bouger même d'une semelle, crainte de mettre les pieds dans l'eau.

Le déjeuner en question leur fut servi chez J.-Bpte Bousquet.

Des factionnaires et de leur consigne, nous avons dit plus haut l'origine: des lettres de dénonciation adressées au gouvernement par les ultra-loyaux de Waterloo.

La direction prise ici par le groupe ne paraît pas très précise. Puisqu'on part de la rive nord, on pointe soit sur

Milton soit sur Granby; mais nous verrons ci-après pourquoi il ne peut être question de ce dernier endroit. D'autre part, l'incident que mentionne plus loin le post-scriptum s'est produit à Milton; ce canton ne serait-il pas le site de "l'éclaircie" et du "marais"? Cet écart vers le nord s'expliquerait par deux motifs: le désir de se rapprocher du parcours de la diligence sur la route de Stanstead, sans s'exposer à passer par "le village tory de Granby"; la méprise, heureuse en ce cas, que commit le guide, comme il est dit ci-après.

3 décembre (dimanche)

Hélas! vers les deux heures, une pluie battante, qui dura jusqu'au matin, vint me déranger de ma confortable posture. Dès que le jour parut, nous nous remîmes en marche.

Le beau temps était revenu; mais de toutes parts des arbres dégoutaient, nous donnant la sensation d'une douche administrée dans une glacière. La forêt canadienne ne ressemble guère à un bois vermontois, où vous pouvez cheminer, à travers d' (des) arbres majestueux, sur le tapis moelleux des feuilles que les années ont accumulées. Non; le sol humide et spongieux fait sourdre à la surface les racines, que le vent éparpille ensuite dans toutes les directions, multipliant les crevasses et les interstices où foisonne le taillis touffu. Pour avancer, il vous faut enjamber mille obstacles, grimper sur des troncs d'arbres renversés, vous désempêtrer d'un fourré inextricable, où vous avancez avec la rapidité d'une mouche franchissant une soucoupe de miel! C'est un bas-fonds où la trace de chaque pas s'emplit d'eau. Le sol recèle partout des flaques d'eau congelée, ce qui vous tient constamment sur le qui-vive, partagé entre des expectatives agréables et des appréhensions déplaisantes, selon que vos pieds enfoncent dans l'eau glacée ou se maintiennent sur la surface traîtresse.

Nous poussâmes de l'avant jusqu'au soir et, trouvant un endroit sec, nous y fîmes du feu; après quoi nous nous préparâmes un lit de branches d'épinette, pour goûter un peu de repos tandis que nos habits sécheraient.

Pour nourriture, nous avions, en cours de route, arraché quelques navets qu'un colon compatissant "avait oubliés pour les glaneurs dans son champ", selon le précepte de la Loi lévitique. Pour breuvage, les sources de la savane fournissaient provision assez abondante pour nous permettre de nous désaltérer à la façon des Hébreux, au temps des Juges. Je puis ainsi contater que nous étions dépourvus d'aptitudes militaires, vu que personne d'entre nous ne "lapait l'eau avec sa langue".

Cette description du maquis canadien, représenté ici par la *tundra* de Milton et sa rivière Noire, ne manque pas de pittoresque. Peut-être s'inspire-t-elle de celles de Fenimore Cooper, le romancier américain avec lequel, comme on le verra un peu plus loin, Brown paraît être assez familier.

Brown a aussi — on le verra mieux encore également plus loin — le culte de la métaphore et de la comparaison. Il n'y en a pas ici de plus juste que celle par laquelle, ayant à se "désempêtrer d'un fourré inextricable", il se représente avançant "avec la rapidité d'une mouche franchissant une soucoupe de miel!" On perçoit du même coup et les embarras et la lenteur de la marche.

Notre narrateur aime encore à faire montre de son érudition scripturaire, signature authentique du protestant. Le *Lévitique* (XXIII, 22) lui suggère le rapprochement entre les gerbes que le maître du champ doit y laisser traîner pour le plaisir de ses moissonneurs et les... navets qu'un colon semble avoir abandonné sur le sien à l'intention du fugitif. Du livre des *Juges* (VII, 6) il tire une malice: les soldats de Gédéon, se faisant une écuelle de leur paume, y lapaient l'eau (*lambuerant*); lui et ses compagnons se désaltéraient bien à même les sources et sans écuelles, mais Brown en conclut qu'"ils n'ont pas d'aptitudes militaires"! Il l'avait assez prouvé lui-même à S.-Charles.

#### 4 décembre (lundi)

De bonne heure le lundi, nous parvîmes à l'orée du bois; et grande fut notre consternation en découvrant que nous allions nous jeter dans la gueule d'un loup autrement féroce que celui que nous avons évité. Nous nous trouvions en effet aux portes mêmes du village tory de Granby, où des militaires étaient en faction. Notre guide, tel Natty Bumpo, trompé par les défrichements, avait fait fausse route.

Rebroussant chemin, nous découvrîmes, à un mille de là la branche nord de la Yamaska. Nelson, qui est de stature kentuckyenne, s'engage dans la rivière, qu'il réussit à traverser, nous invitant à en faire autant. Mais, prenant notre compagnon pour étalon (*ételon*)... de comparaison et constatant que notre jaugeage inférieur nous donnerait, si nous risquions l'aventure, figure de sous-marins, nous nous rangeâmes de l'avis de notre guide, qui nous assurait qu'il y avait là-bas un meilleur gué. En nous y rendant, nous perdîmes Nelson de vue et, une fois arrivés, notre guide, sous prétexte d'aller à la découverte, nous quitta pour ne plus revenir. Ainsi nous nous trouvions séparés de Nelson et désertés par notre guide.

Mes compagnons de route, fatigués d'errer dans les bois, prirent le parti de retourner dans leur paroisse. Je les informai que, pour ma part et quelque (*quelle que*) fût leur destination, je ne pouvais remettre mon voyage aux Etats-Unis. Apercevant une cabane en bois rond, je résolus de m'y rendre directement, au lieu de rôder longtemps autour avant d'y pénétrer selon notre stratégie des trois derniers jours. Mes amis tentèrent vainement de me détourner de mon projet; ce que voyant, ils s'enfoncèrent

dans le bois, tandis que je me dirigeais vers la cabane. (J'ai oublié de dire que, ayant découvert un carré de patates, nous pûmes, une seconde fois, nous régaler de légumes crus. — Avant mon départ de Saint-Denis, je m'étais blessé à un pied; et j'avais tout un côté du corps enflé des suites d'une chute de cheval à Saint-Charles, alors que j'avais failli me rompre le cou.)

Je trouvai, dans la cabane, une Irlandaise qui me dit que son mari était absent depuis plusieurs jours — probablement dissimulé tout près derrière un arbre. Son attitude respirait la paix. Elle n'avait à manger rien que des patates et s'offrit charitablement à m'en faire bouillir; mais, ayant su d'elle qu'il y avait un Yankee établi un mille en aval, je décidai de me rendre à son *camp*.

En y arrivant, une voix de femme gourmandant sa progéniture me fit tressaillir d'aise; c'était bien l'accent *yankee*! L'habitation se composait d'une seule pièce, où se trouvait un foyer bien allumé dont la fumée se dégageait par une ouverture pratiquée, dans le toit. Je demandai du lait à la maîtresse de céans qui, me reluquant d'un oeil méfiant, exprima un doute qu'elle en eût, "les enfants ayant tout mangé." Toutefois, je m'étais à peine approché du feu qu'elle me servit un bol de lait accompagné d'une miché; et j'entendis bientôt le lard rissoler dans la poêle à frire au-dessus de la brise. O femme! que tu habites un palais ou une masure, avec quelle spontanéité ton coeur, si frivole, qu'il soit, sait compatir à la misère et à la détresse!

Son mari entra peu après, sombre et soupçonneux; mais, apprenant que j'étais un Vermondois et un républicain, tout alla bien. Je ne connaissais rien de rien de la politique canadienne; mais je dissertai savamment des essences forestières et des plantes des bois!

La famille comptait neuf enfants. Une fillette fit la jolie remarque "qu'il y avait tout plein d'enfants, mais peu de quoi les habiller"! L'été, comme il n'y a pas de voisins pour débiter votre tournure, ça ne compte pas; et, l'hiver eh bien! on ne sort pas! Pourtant, ce colon est un homme industriel qui sera, quelqu'un de ces jours, propriétaire d'une belle ferme. A la veillée, les grands garçons découpaient d'un tronc d'arbre des planches que le père varlopaît et qui devaient servir à bâtir une grange.

Je couchai avec les enfants, qui se tassaient ou se recroquevillaient les uns contre les autres comme un nid d'anguilles. Peut-on bien s'attendre que des bambins élevés en plein bois sachent s'orienter dans une pauvre couchette?

Natty Bumppo (Cooper écrit Bumppo), un guide indien, est l'un des personnages les plus attrayants que fasse évoluer, dans ses *Leatherstocking Tales*, l'imagination fertile de Fenimore Cooper. Comme ce héros de roman, faute de flair notre guide a égaré son parti.

Il l'égaré jusqu'"aux portes du village *tory* de Granby". Dès qu'on atteint en effet la bifurcation de la Yamaska, on tombe dans le secteur des douze comtés octroyés aux "loya-

listes”, celui que l’Acte de 1867 (clause 80) tentera de leur constituer en fief. Aussi le qualificatif que Brown applique à Granby pourrait s’étendre à Waterloo, à Stukely, etc.

Que Nelson ait pu franchir la rivière à pied s’explique par le fait qu’il mesurait 6 pieds et 2 pouces en hauteur, ce que Brown appelle avec justesse “une stature kentuckyenne”. Mais on s’amusera du ton ironique auquel il recourt, en s’inspirant d’un procédé de la physique, pour opposer sa propre taille à celle du colosse.

Si Nelson passe de la rive nord à la rive sud de l’embranchement nord, bien qu’il doive ensuite remonter jusqu’à S.-Pie, ce peut être avec une double intention : ou bien le traverser de nouveau un peu plus haut et le suivre du côté droit ou bien continuer jusqu’à Farnham et longer le côté gauche en repassant par S.-Césaire. De cette dernière façon, le fugitif échappait plus sûrement encore à “la gueule du loup”. Mais le résultat imprévu fut que Nelson et Brown ne se retrouveront plus au cours de leur randonnée.

Même, Brown cheminera dorénavant seul, puisque Marchessault, des Rivières, Kimber et Jalbert refusent de le suivre aux Etats-Unis. Ils en seront d’ailleurs punis ; tous furent capturés, les deux premiers durent s’exiler aux Bermudes et le dernier subir un procès pour meurtre dont il eut toutes les peines du monde à se tirer indemne.

De la blessure dont il se plaint Brown avait déjà parlé dans le mémoire cité par Boyd : “(A S.-Charles), je me hâtai vers le camp. Faible comme je l’étais (vu les coups reçus du Doric Club), je fus projeté, sur le sol glacé, à quelques verges en avant de mon cheval. Mais, entre les mains d’un homme qui accomplit un grand devoir, son corps est un véritable mécanisme : je remontai en selle, sans ressentir de mal.” S’il avait pu prévoir ses misères présentes, il eût été moins optimiste.

L’histoire de la famille “à l’accent yankee” montre quelle défiance les “loyalistes”, par conviction ou par intérêt, entretenaient alors à l’égard des patriotes. S’ils étaient soupçonnés non pas même d’avoir donné asile à l’un des proscrits, mais seulement de l’avoir favorisé de quelque façon, ils risquaient la prison. La réception amuse Brown. Il en tire un démenti au dicton que l’on prête à François I :

“Souvent femme varie — Bien fol est qui s’y fie”; il exprime même son démenti avec le mode lyrique. Mais il est encore plus fier de montrer avec quelle habileté de prestidigitateur il réussit à se faire prendre pour un Yankee tout à fait étranger au mouvement de 1837. Pourtant, on peut juger jusqu’à quel point il était devenu “Canadien” rien qu’à le voir employer “il y a tout plein de”, l’un de nos provincialismes et de nos archaïsmes les plus savoureux.

Tout au long de ce récit, l’on aura senti l’émotion discrète qui l’anime. Non seulement Brown s’intéresse à chaque membre de la famille, à ses projets et à son progrès, mais il se met en frais de gentillesse pour en parler; il y a presque de l’art dans ces deux expressions imagées: “ils se *recroquevilliaient* comme un nid d’anguilles” et “élevés en plein bois, (pouvaient-on leur demander de) *s’orienter* dans une pauvre couchette?”

5 décembre (mardi)

Le mardi matin, après un copieux déjeuner, je passai la Yamaska en canot. Je fis trois milles dans le bois et atteignis l’affluent sud de la rivière où, dans une éclaircie, je trouvai une nouvelle embarcation dans laquelle une Canadienne me fit gagner l’autre rive. Je marchai jusqu’à trois heures, alors que j’arrivai aux défrichements et, m’étendant dans un taillis, je dormis jusqu’à l’obscurité. Mon infirmité me faisait pâtir: tout de même, je m’engageai résolument sur la route et franchis un pont, mettant à profit une relève du gardien qui, à son grand dépit, apprit, le lendemain, qui j’étais.

En quittant Nelson, Brown était allé franchir la Yamaska là où se trouvait “un meilleur gué” pour atteindre, un mille plus bas, la cabane du Yankee. Voici qu’il la traverse de nouveau, rejoint ainsi l’embranchement (non *l’affluent*) sud de la rivière et le franchit à son tour. C’est dire qu’il se dirige exactement vers Dunham, où nous le retrouverons plus loin.

Nous avons dit ci-devant de quelle infirmité souffrait Brown, depuis sa chute de cheval à S.-Charles.

La fin de ce paragraphe atteste la vigilance qu’exerçait le gouvernement: sur ces minuscules rivières, qu’on pouvait passer à gué en tant d’endroits, les ponts eux-mêmes étaient gardés par des factionnaires qui se relayaient!

6 décembre (mercredi)

A minuit, la fatigue me contraignit à faire halte et je me reposai jus-

qu'au jour sur une couche de branches d'épinette pour continuer ensuite jusqu'à environ deux milles du village de Dunham, où je pris à travers bois avec Stanbridge pour objectif.

A une cabane, je demandai du lait, mais fus éconduit; et l'homme répandit dans le village le bruit de mon passage, quoique déconfit d'apprendre qu'il aurait fait sa fortune en s'emparant de moi.

Je marchai ainsi quatre longues heures sans trouver ni pain ni lait et j'appris, à la fin, que je n'avais avancé que de cinquante perches. Le fait est que l'un de mes pieds ne m'était plus guère de secours. Mes pauvres jambes fonctionnaient à la façon d'un compas, dont une branche reste immobile tandis que l'autre, décrivant un demi-cercle, se projette en avant alors qu'elle prend appui pour dégager l'autre et recommencer le manège.

Après quelque repos, je m'acheminai de nouveau et il était tard dans l'après-midi quand je débouchai dans un endroit défriché où je distinguai cinq fermes. Je décidai de m'enquérir à la dernière s'il y avait un sentier pour traverser la forêt sur une distance de cinq milles. J'avançai donc, feignant l'assurance et après avoir déchargé ma carabine, comme si j'étais à la chasse. J'avais absolument besoin de repos et, malgré toute ma bonne volonté, je n'aurais pu aller plus loin. Non seulement la jambe que j'avais tirée toute la journée refusait de se laisser traîner plus loin, mais l'autre jambe, qui avait si patiemment accompli sa tâche jusque-là, refusait de remorquer davantage sa soeur. En présence de pareille mutinerie, tout ce que j'avais à faire était d'aller frapper à l'une des quatre maisons, en inventant la meilleure histoire possible.

En en approchant, je rencontrai le propriétaire à qui je dis: "Je me proposais de m'engager dans le bois; mais le temps me paraît tellement à la neige que je vais attendre jusqu'au matin". L'homme me dévisagea un instant et s'écria: "Brown, je vous reconnais; mais vous avez ici quatre amis et vous êtes en sûreté. J'arrive justement du village et l'on est sur vos traces. Le bonhomme Cup'er était justement à nettoyer sa carabine. J'ai dit au vieux C... qu'elle raterait; mais il a juré qu'il vous tuerait, s'il vous rencontrait. Je n'ose vous amener à la maison, mais venez à la grange."

Mes quatre amis tinrent conseil; mais ils ne surent arrêter d'autre plan de salut que celui d'atteindre la frontière à travers les bois. Je les informai humblement que leur projet était d'exécution impossible, à moins qu'on ne me fournît une autre paire de jambes. Ce que voyant, on m'apporta à souper, on me donna des couvertures et

Cette page révèle les dangers que couraient tous les proscrits, mais surtout les misères par où Brown en personne dut passer.

De celles-ci il parle avec tristesse, en insistant sur les désagréments que lui occasionnait sa jambe gauche. Pourtant, il y déploie une certaine coquetterie: lui qui tout-à-l'heure recourait à la physique et à l'astronomie, il emprunte maintenant à la mathématique l'image du compas, à la mé-

canique celle de la remorque. Et tout cela simplement pour peindre les efforts qu'il impose à sa seule jambe valide afin qu'elle secoure l'insuffisance de l'autre!

Heureusement, tous les colons n'étaient pas des "loyalistes". On voit avec plaisir ici Brown échouer chez des gens plus humains. Ils ne sont pas dupes probablement du truc dont il se sert pour leur donner le change; mais quand même ils poussent la charité jusqu'à partager avec lui leurs maigres ressources et à l'héberger, au risque même de leur propre liberté.

7 décembre (jeudi)

Je passai deux nuits et une journée sous le foin, dans le fenil. Ce répit permit à ma jambe de désenfler.

Mais n'allez pas croire que tout danger fût disparu. Les femmes, trouvant le secret de ma cachette trop lourd à porter à elles seules, avaient demandé de l'aide aux commères du voisinage. Aussi je jugeai convenable de changer de logement.

Si Brown put ainsi passer "deux nuits et une journée" caché dans un fenil — notre "tasserie" —, c'est que les quatre amis, si empressés à l'accueillir lors de son arrivée le 6, lui continuèrent leurs soins durant toute la journée du 7. On aime à lire le récit de pareils actes de bienveillance et de pitié; ils compensent pour l'âpreté des poursuites dont Nelson finira par devenir la victime.

Il eût été surprenant d'entendre Brown parler de la langue des femmes autrement qu'avec ce ton de douce ironie. Pour alléger la lourdeur de leur secret, ses hôtes féminins ne le confient pas à leurs voisines, mais "demandent" aux commères du voisinage "leur aide" pour le porter! On retrouve ici le Brown qui se pâmait tantôt devant la compassion d'un cœur de femme, ce cœur pourtant "si frivole"!

8 décembre (vendredi)

et m'installai pour une journée dans une autre grange.

Après quoi, mes jambes ayant repris quelque vigueur, je me remis en marche vendredi au soir, escorté d'un jeune homme qui s'offrit à me servir de guide. Sachant l'étroite surveillance dont j'étais l'objet, nous nous enfonçâmes dans les bois, à une grande distance des routes.

La bienveillance, qui continue à soulager le fugitif, continue pareillement à édifier son lecteur. Que dire de la condescendance de cet adolescent à l'égard d'un proscrit?

Voyager "à une grande distance des routes", c'était se tenir aussi loin que possible du canton et de la baie de Missisquoi (on écrivait Missiscoui). Aussi bien, c'est de cette région que provenaient les *Irish Riflers* et les *Volunteers*, ceux-là même qui escorteront Nelson jusqu'à la prison de Montréal, le 12 décembre.

La surveillance de ces "loyaux" ne se relâche évidemment pas; Brown ne peut marcher que "le soir", et encore à condition de prendre "à travers les bois".

9 décembre (samedi)

Malgré la neige qui gênait la marche, nous parvîmes enfin à Chaffey-in-Berkshire, Etat de Vermont, avant le jour. Parti de Saint-Denis avec la ferme détermination de me rendre aux Etats-Unis en sûreté, personne n'a jamais salué avec autant d'allégresse la terre de la liberté.

Samedi, je vins plus au sud. Le premier journal de Montréal qui me tomba sous la main offrait, en effet, une récompense pour ma tête et celle de Nelson. Bien que nous ayons préséance sur la liste, je n'aime pas la classification qu'on a faite et considère l'évaluation fixée bien inférieure à la valeur que je lui attribue moi-même. Somme toute, il n'en faut pas tenir rigueur à ce pauvre Lord Gosford; nos faits et gestes ont déjà occasionné tant de dépenses au trésor de la petite reine qu'il est charitable de supposer qu'on n'avait pas les moyens de faire davantage.

Le cri que pousse Brown, à son arrivée sur le sol vermontois, étonne moins quand on se rappelle que sa famille, avant d'émigrer au Nouveau-Brunswick, habitait Boston.

Le journal de Montréal ne dut lui tomber sous la main que le 13 ou le 14 décembre, soit 4 ou 5 jours plus tard. Car la proclamation de lord Gosford, qui met à prix, au taux de 500 louis chacune, les têtes de Nelson et de Brown, porte la date du 12 décembre.

Brown ici se gausse encore: ce n'est pas 500 louis, mais 1,000 au moins comme pour Papineau, qu'on aurait dû offrir pour sa capture! Aussi, de quel ton ironique le fugitif excuse la parcimonie du gouverneur! Si celui-ci n'a pu accroître cette prime, c'est que Brown à lui seul avait déjà obéré outre mesure le trésor public! De fait, il avait dû en coûter assez pour tenir sur pied les bataillons de Wetherall et de Gore, ainsi que les factionnaires chargés d'intercepter un peu partout la fuite des proscrits.

Il est heureux que le guide ait maintenu Brown dans la

direction sud-est. Car, pour peu qu'il eût obliqué vers l'ouest, il risquait de tomber entre les mains du maître-espion Félix Poutré. On le sait aujourd'hui: ce misérable, qui se donne comme un héros national et que Louis Fréchette fit longtemps gober comme tel, est le pire traître que les patriotes aient rencontré sur leur chemin (Gustave Lanctot: *Faussetés et faussetés en histoire canadienne*, ch. 10, Montréal, 1949.)

*Postscriptum*

Je rapporterai un incident comique de ridicule, arrivé en cours de route, à Milton.

Les voyageurs de la diligence, entre autres M. Rodier, membre du Parlement, M. Beaudry, le président d'un club de jeunes gens de Montréal et moi-même, étions attablés au déjeuner lorsqu'un Yankee, petit calicot de Montréal, demanda de faire table à part avec un sien ami, jeune commis de banque, "afin de n'être pas contaminés en mangeant avec des rebelles"!

L'individu appartient à cette catégorie de Yankees émigrés au Canada et qui s'imaginent acquérir de l'embonpoint non pas seulement en se léchant les pattes à la façon des ours, mais en baisant le derrière aux royalistes anglais.

Il y en a même qui se sont rendus jusqu'ici pour préjuger les Vermontois contre l'indépendance canadienne. Mais notre cause est tellement sympathique et populaire dans le nord que, s'ils ne prennent garde, on pourrait bien leur appliquer la loi Lynch, sans plus de ménagements qu'en apporte au Canada un gouvernement sanguinaire en décrétant l'application de la loi martiale.

B.

Cet incident doit se rattacher, comme nous l'avons dit sous cette date, à la journée du 2 décembre.

Brown distingue ici deux espèces de Yankees ou "loyalistes". Tous sont venus au Canada pour demeurer fidèles à leur roi et ne pas prêter allégeance à la république américaine. Mais les uns, comme Brown, suivent le roi et ses fonctionnaires jusqu'aux limites de l'injustice; les autres, comme notre Yankee de Montréal et les propagandistes venus au Vermont, sont prêts à fermer les yeux, pourvu qu'ils en profitent, sur toutes les infamies du régime.

Aussi quel coup de matraque le "Canadien" Brown assène à ces derniers! De nos deux freluquets l'un est un "commis de banque", l'autre le commis d'un... magasin de nouveautés! Quand on occupe des postes aussi importants, quand on porte des titres aussi reluisants, on a évidemment le devoir impérieux d'échapper à la contamination que pro-

duirait le contact avec des "rebelles"! Cette dernière appellation et celle de "traîtres" agissait sur les patriotes à la façon des pointes de feu sur l'organisme; on le voit par les cris de rage qu'en pleine Chambre elles arrachèrent à Nelson et au futur sir Georges-Etienne Cartier.

Quant à l'image dans laquelle Brown enveloppe ces deux outres gonflées et tous leurs pareils, elle est bien un peu crue, de la part d'un homme qui pratique habituellement l'ironie. Elle s'explique par le dégoût, et aussi la colère, qu'inspire à l'un des chefs patriotes, meilleur Anglais qu'ils ne le sont, un pareil avachissement.

Seulement, ces ultra-loyaux n'avaient pas à s'effrayer de la menace qui termine le paragraphe. Car, quelque sympathie que les Vermontois aient témoignée aux réfugiés, on imagine difficilement qu'ils l'eussent poussée jusqu'à soutenir la cause elle-même. En tout cas, on ne les voit pas appliquant leur horrible loi de Lynch, la pendaison sans procès préalable, aux adversaires d'une cause qui leur était totalement étrangère.

Cette cause, d'après Brown, c'est celle de "l'indépendance canadienne!" Il emploie ici d'avance le langage même qu'emploiera trois mois plus tard (fin février 1838) Robert Nelson, le propre frère du docteur Wolfred. Dans sa "Déclaration", celui-ci ne proposera à la population canadienne rien de moins qu'"une république indépendante de la Grande-Bretagne". Si les deux défaites de Napierville et d'Odelltown lui prouvèrent que l'heure n'était pas encore venue, notre document atteste que l'idée n'est pas nouvelle, comme vient de le rappeler un ouvrage récent (chan. Lionel Groulx: *L'Indépendance du Canada*, Montréal, 1950).

\* \* \*

La narration animée que nous venons de parcourir démontre que M. David n'exagérait rien quand il résumait ainsi, dans ses *Biographies et portraits*, l'histoire du fugitif Nelson: "Il se dirigea donc du côté de la frontière. C'était dans les premiers jours de novembre (lire décembre): le temps était froid, les chemins impraticables, les townships de l'Est parcourus en tous sens par des bandes de volontaires qui brûlaient de mettre la main sur les chefs des rebelles, sur ceux dont la tête était mise à prix. Pendant 15 jours, il eut à supporter toutes les tortures du froid, de la faim et de

l'inquiétude; marchant la nuit à travers les bois, dans l'eau et la boue jusqu'aux genoux; se cachant le jour; obligé parfois de revenir sur ses pas pour ne point tomber au pouvoir des volontaires, d'avoir recours à toutes sortes de subterfuges pour se procurer un peu de vivres. Une couple de fois, il faillit périr en traversant des ruisseaux ou des marais." Substituez au nom de Nelson celui de Brown, et il n'y a pas un mot à changer dans ce tableau.

Or, toutes ces misères, s'ils les ont supportées de gaieté de coeur, c'est que ces hommes, des Anglais pourtant, obéissaient à une conviction absolue: pour eux, la cause canadienne s'identifiait avec la justice. Pour cette endurance mise au service de cette conviction il faut les admirer, même si, pour faire triompher cette cause juste, ils ont recouru à des moyens qui devaient infailliblement échouer vu la pénurie de chefs expérimentés, l'insuffisance numérique de leurs partisans, le défaut d'armes et de munitions.

Ce qui advint de Nelson et de Brown, après la fuite de celui-ci et la capture de l'autre, sort de notre sujet. On en trouve le récit dans le livre du petit-fils Nelson et dans le mémoire publié par Boyd. Quelques lignes seulement de ce dernier nous fournissent une conclusion appropriée: "Jamais succession d'aventures ne produisit des effets plus importants et plus heureux. De toutes les colonies britanniques les plaintes affluaient au Bureau colonial (*Colonial Office*); le Bureau faisait le mort, jusqu'au jour où le bruit d'une légère fusillade, partant de S.-Charles et de S.-Denis, traversa l'océan. Alors les colonies furent débarrassées de la tutelle de Downing Street. Ce que des pétitions et manifestations publiques, accumulées pendant des années nombreuses et pleines d'angoisses, n'avaient pu obtenir, *la décharge de quelques fusils de chasse l'obtint d'un seul coup.*"

Admettons toutefois que, le résultat énorme de cette mince décharge, l'obstination du parti de Lafontaine et la clairvoyance de ce chef,

Cariatide de sa race,

selon le beau mot de Robert Choquette, aidèrent bien un peu à l'obtenir!

## Questions

DATE D'ÉTABLISSEMENT DES COLONS AU GROS-PIN? Les premiers colons se sont-ils établis à cet endroit avant 1667? Où trouver des renseignements ou des sources de renseignements à ce sujet?

G. B.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR RAOUL RINFRET. Qui me fournira quelques notes biographiques sur Raoul Rinfret, auteur du *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*? Date et lieu de sa naissance et de sa mort. Nom de ses père et mère, etc., etc.

W. W.

LES SIGNATURES DE CHAMPLAIN. Loin des grands centres, je ne puis me documenter aisément. Où se trouvent les principales signatures de Champlain et les manuscrits de ses oeuvres?

CLAIRE B.

MICROFILMAGE DES JOURNAUX CANADIENS. On me dit qu'une société américaine est à microfilmer certains journaux canadiens anciens. Quels sont les journaux qui auront ce privilège?

JOUR.

LES NOTAIRES AU CANADA-FRANÇAIS. Où trouver le nom des notaires qui pratiquent actuellement dans la Province de Québec? Existe-t-il une liste alphabétique donnant la ville ou le district de leur résidence?

N. P.

## Réponses

### UN ÉCRIT CONTRE LE PAPE

Vol. 55, p. 52 (9). — En voici un: L'Eglise de Rome.

Réponse du Rév. Père Chiniquy au Rév. J. M. Bruyère, grand-vicaire de London, Ont., contenant six lettres autographes de la plus haute importance, écrites par les évêques du Canada. Montréal. Imprimerie du Witness, 1870. 19 p. Au frontisp. portr. de Chiniquy et de ses deux enfants. A la fin: un fac simulé sur dépliant.

La même année, une édition anglaise était publiée: The

COMMISSION DES TROIS G. Le comte de Gosford, sir George Gipps et sir Charles Edward Grey ont été nommés en 1835 pour étudier l'état des affaires au Canada. Où peut-on se documenter à ce sujet et trouver le *Rapport* qu'ils ont probablement préparé par la suite?

D. PRO.

LES INCURABLES CANADIENS. Combien y eut-il de volumes imprimés au Canada avant 1820? Quelqu'un a-t-il déjà traité ce sujet ou fait des statistiques?

BIBLIO.

PIERRE RÉMI NARBONNE. Ce patriote semble assez peu connu. Où puis-je trouver le nom de son père, de sa mère? Était-il le frère du sculpteur de ce nom? J'aimerais également me procurer sa photographie.

L. D. N.

DES DOCUMENTS DE PIERRE BOUCHER. Le *B.R.H.* a publié dans son volume 34 le *Mémoire des papiers que j'ai donnés à garder à mon fils Boucher, qui se trouvent enfermés dans une cassette au séminaire* (Québec). Les papiers mentionnés dans cette liste furent gardés pendant quelques années au séminaire de Québec, puis remis à M. Boucher. Existents-ils encore. Où les consulter?

B. DE L.

LES FAMILLES ROY. Combien y a-t-il de souches de Roy au Canada?

ROYAL

BOIS DE COULONGE OU BOIS DE COULONGES? Sans être spécialiste en la matière, je constate que les auteurs anciens écrivent *Coulonges*. Les dictionnaires français donnent également *Coulonges*. Par contre M. Fauteux, dans son *Histoire de la Famille d'Aillebout* écrit généralement *Coulonge*. Qui a raison.

RÉSIDENT DE SILLERY

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE À QUÉBEC. Son fondateur. Pierre Martial Bary a-t-il fondé la Société St-Jean-Baptiste de Québec? Était-il l'un des fondateurs de celle de Montréal, sept ans auparavant? Je note qu'en 1834 il était député de Rouville et partisan de Papineau. Je sais d'autre part, que vers 1834, Pierre-Martial Bardy était médecin à St-Athanase (aujourd'hui Iberville) où notre fête nationale a été célébrée en 1835.

R. F.

**Déposez régulièrement, le succès est au bout**

Solide comme le rocher de Québec

LE FOYER DE L'ÉPARGNE

Fondée en 1848



**La Banque d'Économie de Québec**

Siège social: 21, rue St-Jean

12 succursales à Québec et 2 à Lévis

LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

**“CITADELLE”**

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.

LES PRODUCTEURS DU SUCRE  
D'ÉRABLE DU QUÉBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.

# Librairie Ducharme

**La Librairie Ducharme, Limitée**, offre un choix de 200,000 volumes, anciens ou modernes, neufs et usagés, etc. Achats et ventes en bloc de bibliothèques privées, vente à commission, expertise de toute sorte.

**Spécialité:** incunables, livres épuisés, anciens numéros des **Cahiers des Dix**, du **Bulletin des Recherches historiques**, et autres revues. S'il s'agit d'un livre canadien, écrivez à **La Librairie Ducharme, Limitée**, le plus grand centre de Canadiana en Amérique fondé en 1911 par M. Gonzague Ducharme, ancien professeur à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et bibliophile bien connu.

Fournisseurs des universités canadiennes et américaines, institutions religieuses, collectionneurs et particuliers. Là où on paie meilleur marché et où on est assuré de trouver ce que l'on cherche, ou ce qui n'est pas ailleurs. Catalogues envoyés sur demande.

**La Librairie Ducharme, Limitée**, distributeurs exclusifs des Mémoires de la Société historique de Montréal, des Cahiers des Dix, importateurs de livres d'intérêt canadien imprimés en France et aux Etats-Unis, etc.

**Cahiers des Dix**, 1936-1949, Nos 1 à 14, prix variés.

Aegidius Fauteux, <b>Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada</b> , in-8, 256 p.....	\$1.50
Aegidius Fauteux, <b>Patriotes de 1837-1838</b> , in-8, 440 p.....	\$3.00
Francis-J. Audet, <b>Les Députés de Montréal, 1792-1867</b> , in-8, 456 p.....	\$2.00
Francis-J. Audet et juge Ed. Fabre-Surveyer, <b>Les Députés au Premier Parlement du Bas-Canada, 1792-1796</b> , in-8, 356 p. Vol. 1, biographies de A à L.....	\$2.00
Même, Vol. 2, biographies de M à Z, in-8, environ 400 p. (pour paraître automne 1950).	
Victor Morin, <b>La légende dorée de Montréal</b> , in-8, 230 p.....	\$1.50
Victor Morin, <b>Fastes historiques du Vieux Montréal</b> , in-8, 230 p.....	\$0.75
Mgr Olivier Maurault, <b>Aux Louisianais</b> , in-8, 164 p., ill.....	\$1.00
Mgr Olivier Maurault, <b>Par voies et par chemins de l'air</b> , in-8, 272 p., ill.....	\$1.50
Mgr Olivier Maurault, <b>Le Mexique de mes souvenirs</b> , in-8, 208 p.....	\$1.00
Mgr Olivier Maurault, <b>Moisson de Ville-Marie</b> , in-8, 198 p.....	\$1.00
Mgr Olivier Maurault, <b>Marges d'histoire</b> , 3 vols. in-12, chacun.....	\$1.00
<b>Le Centenaire du Barreau de Montréal, 1849-1949</b> , in-8, 240 p.....	\$2.00

et toutes autres nouveautés canadiennes.

LA LIBRAIRIE DUCHARME, LIMITÉE,

995 boul. Saint-Laurent, Montréal, Canada.

Lan. 1875.

## LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens du Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux. Le réseau routier de la province, l'un des meilleurs de notre pays, conduit à ces régions. Visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la nature.

**l'Office provincial de publicité**